



VOX

Juillet 2011 - No 88

42èmes Assises de l'AIACE à RIGA

Probablement parmi les meilleures des dernières années !

Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes



Le nouveau Bureau 2011/2014 de l'AIACE Internationale



Richard HAY
Président



Pierre BLANCHARD
Vice-président



Dominique DESHAYES
Secrétaire générale



Henk DAS
Trésorier général



Despina VAMVAKIDOU
Membre



Ludwig SCHUBERT
Président honoraire

Vox n° 88 - Juillet 2011

ÉDITORIAL

3 Ambassadors for the European ideal?

42^e Assises

- 4 42^emes Assises de l'AIACE à RIGA! Probablement parmi les meilleures des dernières années !
- 5 Brève Histoire de la Lettonie
Six jours bien remplis
- 6 Le drink d'accueil au « Skyline Bar »
- 7 L'AG statutaire
- 8 L'invité d'honneur M. E. LIKANEN
- 10 Les responsables dans les institutions et de l'Office PMO
Le dîner de bienvenue au « LIDO »
- 11 Réunion du nouveau Conseil d'administration, élection du nouveau Président et du Vice-président de l'AIACE international ainsi que d'un Président honoraire
- 12 Les ateliers
- 13 Le dîner de Gala au prestigieux « Riga Civil Society House »
- 16 Le château de RUNDALE en pleine campagne lettone
- 17 Place à la culture et au tourisme
- 18 Les Assises de l'AIACE - Carnets de voyages

INSTITUTIONS

- 20 Accord AIACE-CdJe
- 21 Aider les anciens collègues en difficulté
2011 Survey on Household expenditure (SHE) among retired European officials
- 22 Commission DG HR
- 23 Communication sur l'accès à l'intranet - Intranet access communication

METHODE & PENSIONS

- 24 Méthode, Pensions : sous l'attaque du Conseil - Le point de la situation mi-juin 2011
- 26 Nos 37 milliards d'euros - La couverture financière de notre régime de pensions

SÉCURITÉ SOCIALE ET ASSURANCES

- 28 Le Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM) - 2010 : une meilleure année...?
- 29 Relations avec le PMO
Communication du PMO, RCAM, Bureau liquidateur d'ISPRA (Italie)

UE/SOCIÉTÉ

- 30 Bringing the EU closer to its citizens, but how ? - Rapprocher l'UE de ses citoyens, mais comment?
- 34 150 ans de l'Italie
- 35 The Wedding of Wills & Kate
- 36 Menschenrechte in Europa – ein trauriges Bild

VIE DE L'AIACE

- 38 Belgique/België - Luxembourg
- 39 Portugal
- 40 Espagne
- 41 Nederland
- 42 United Kingdom - Grèce
- 43 Deutschland
- 44 Sweden
- 45 Finland

OPINIONS

- 46 La refondation des ressources propres de l'U.E.
- 48 Sortie du Nucléaire en Allemagne

BRÈVES

- 49 Courrier des lecteurs - Première Mondiale pour la Belgique - Il y a 25 ans, l'EUROPE des douze adoptait l'acte UNIQUE

L'AIACE ET VOUS

- 50 Bon anniversaire Marta, 100 ans !
La bibliothèque humaniste de Beatus RHENANUS de SÉLESTAT (France)

51 NOUS ONT QUITTES



Cover: Riga

RETIRED AND NOT YET MEMBER? TO JOIN US, PLEASE FILL IN THE ENCLOSED FORM !
PENSIONNÉ ET PAS ENCORE MEMBRE? POUR NOUS REJOINDRE REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION CI-JOINT!

Editeur responsable :
Richard Hay

Rédacteur en Chef :
Pierre Blanchard

Comité de rédaction :
Giovanni Livi
Roger Vancampenhout
Marc Schober
Giovanni Sergio
Ludwig Schubert
Egon C. Heinrich

Secrétariat de Rédaction :
HR-AIACE-GENERAL@ec.europa.eu



Adresse :
Association Internationale des Anciens des
Communautés Européennes
Commission européenne (SC-29 02/04)
B-1049 Bruxelles
Tel: 02-295.29.60 - Fax: 02-295.33.56
Email: aiace-int@ec.europa.eu
Internet: <http://www.aiace-europa.eu>

Photos :
Médiathèque CE - Aiace

Mise en Page:
Jean-Claude Lesuisse
Tel: 32 475 43 73 38 - Fax: 32 2 400 72 95
E-mail: jclesuisse@hotmail.com

Impression:
Ateliers de reproduction de la Commission

«Vox» est tiré à 18.000 exemplaires

By Richard HAY
Chairman

Ambassadors for the European ideal?

What is retirement for? There are probably as many answers to this question as there are pensioners. Certainly, if I had asked it at RIGA, when some 280 former employees and members of AIACE had come together for the annual Assises, there would have been many answers. Those I did speak to there were doing very different but also wonderful things in the years that are laughingly called 'the years of leisure'.

Beside these many activities, there is perhaps a special task to be shared by all who have retired after working for what we now call the European Union. This is to speak up for the European enterprise, in a political climate which has become more uncertain and sceptical in more or less every Member State.

At Riga, we were particularly reminded of the fundamental political and economic vocation enshrined in the Treaties. This is to support and nurture liberal democracy, and an economic system based on open markets. These aims seem very much more important in a new Member State only 300 km from the Russia border than they do in the older Member States. Latvia's relationship with Russia is a real factor in the country's politics. Membership of the European Union is clearly very important for Latvia as it develops in freedom.

If this is especially apparent for Latvia and for others of the newest Member States, it is also true for each member state in which we may live. Under pressure from the consequences of the financial problems which have afflicted Europe, there is a new level of questioning of the value of Europe. National solutions seem attractive to national politicians, in response to electorates which are themselves more nationalist. We who have worked in many different roles to help build a viable Europe need to speak out as ambassadors, in the queue at the baker's, with our neighbours across the street, with those with whom we share many activities. The benefits of membership of Europe may be less obvious in most countries compared to Latvia, but they are every bit as real.

In short, one purpose for our retirements is to be an ambassador for the European venture. Together, we have vastly more contacts with the electorates of each of our countries than any 'official channel'.

At the AGM at Riga, AIACE renewed its Conseil d'Administration, on the basis of the nominations of each national Section. And the same Conseil in turn renewed its Bureau, as the president, Gerald Coget, and Vice-President Sven-Ole Mogensen, reached the end of their three year term of office. They and the team with them were rightly thanked most warmly for all that they achieved over three years of hard work. The new team, for the next three years, includes Pierre Blanchard as Vice-President, Ludwig Schubert (nominated 'Honorary President' at Riga for the many years he has devoted to sustaining the Method) and Henk Das as General Treasurer; each served on the out-going Bureau; their presence



ensures continuity. New to the Bureau are Dominique Deshayes as General Secretary, Despina Vamvakidou-Panagopoulou and myself as President.

Our hope for the next three years must place in first position satisfactory decisions on the future of the Method and on the ways that salaries and pensions will be calculated and managed. We will try to work directly with the Administration, with the statutory personnel representatives, with trade union and professional bodies, and with those we can find in the Council and the European Parliament with whom it would be helpful to share. As I write, we expect that by the time you read this the Commission – at its meeting on 29 June – will already have decided at least the outline of the approach that it intends to take in the proposal it has to make about how pay of officials and other agents should be fixed in the future.

Closely linked is the management and financing of the Sickness Fund. We also want to work with the Administrations to find a more effective way of raising and solving the practical issues that arise for many of us - matters which concern all pensioners, members of AIACE or not. On such matters, AIACE is glad to seek to help any and all pensioners, helped by some funds made available by the institutions.

The new Bureau also hopes to resolve a number of issues that are more related to the way in which AIACE itself works. For technical reasons at least, we may need to change our statutes; we will explore the framework for organising the annual Assises, we want to implement fully the new web-site, and we hope to improve the flow of information between the Bureau and the national Sections.

Personally, I left the Commission in 1991, after working there 18 years. I then did other things which took up all my time, until 2007. It is only in the last three years that I have become active in any way with Europe, and I have found that much has changed. What has stayed the same, however, is the excitement and the pleasure of working with those from other countries, with different languages and unfamiliar understandings, but who all want to find the right way forward in the interests of Europe. When I left the Commission 20 years ago, I spoke of my five loves – God, my wife and family, Europe, administration, and service. These loves have not changed. I look forward to working over the next three years as part of a newly formed team on behalf of all pensioners, and most especially the members of AIACE.

42èmes Assises de l'AIACE à RIGA du 15 au 21 mai 2011 Probablement parmi les meilleures des dernières années !

L'Assemblée Générale et les Assises



L'AIACE est une Association internationale sans but lucratif (AISBL) ce qui signifie que l'Assemblée générale (l'AG) annuelle des membres constitue une obligation légale incontournable et nécessaire à son fonctionnement. L'AG, événement central et raison d'être des Assises, est aussi l'occasion de se retrouver chaque année entre anciens des institutions européennes dont la plupart se sont dispersés aux quatre coins de l'Europe. Les Assises offrent des moments chaleureux, conviviaux et même émouvants que beaucoup de membres de l'AIACE attendent avec impatience.

Depuis la première AG de l'AIACE en mai 1970 à Luxembourg, beaucoup de choses ont changé. Désormais, l'AIACE compte presque 9.000 membres répartis dans quinze sections nationales, ce qui complique un peu le rassemblement d'un maximum de participants. Pourtant au fil du temps, les Assises successives ont largement consacré la tradition d'une combinaison entre les aspects statutaires et leur prolongation ludique dans des endroits attrayants, permettant de visiter l'UE, de se retrouver et de rencontrer d'autres personnes. (Voir l'article « Carnets de Voyage » de Jeannine FRANCHOMME-SAUT page 18).

Pour ces Assises 2011, après quelques débats au sein du CA et du Bureau, le Président G. COGET a finalement opté pour leur organisation — après le sud de la France et la Grèce — plutôt au nord de l'UE, dans l'un des derniers dix pays adhérents en 2004. Le Comité d'organisation des Assises a arrêté son choix sur l'un des pays baltes, la LETTONIE (LATVIJA) dans sa capitale RIGA haut lieu du style art nouveau en Europe (voir encadré sur l'histoire de la Lettonie et les excursions). Le peuple letton a beaucoup souffert au cours de plusieurs siècles d'occupations et de guerres, le plus souvent avec ses puissants voisins jusqu'à son indépendance en 1991. Malgré les terribles épreuves subies, ce pays a su sauvegarder son identité nationale, sa

langue et sa culture et reconstruire le centre historique de sa capitale qui est maintenant classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. RIGA est également connue en tant que Capitale incontestée de l'Art nouveau (Liberty style). Hélas, la crise économique de 2008 a touché ce pays de plein fouet et laisse encore ça et là ses traces de misères et d'injustices.

Pour 2011, année de passation des pouvoirs à l'AIACE entre Présidents et Vice Présidents, les Assises au RADISSON BLU HOTEL LATVIJA de RIGA ont fait l'objet d'une excellente offre qualité/prix incluant un forfait exceptionnel de séjour en demi-pension avec de nombreuses festivités communes de haute qualité, ainsi qu'une desserte aérienne plus que correcte avec les principales capitales de l'UE. Les quelque 250 participants — un peu moins que d'habitude ayant osé affronter « le Grand Nord » — sont rentrés enchantés de l'organisation et de l'animation haut de gamme, préparées par le Comité d'organisation des Assises (voir



Comité d'organisation des Assises :

De gauche à droite : Valentini S. AMARANTIDOU (ARTION),
Eliane VAN TILBORG, Marie Alice VON SCHUMANN,
IRMEN NELLES, Geneviève PARFAIT, Henk DAS,
Gérald COGET, Didier HESPEL

la photo ci-dessus) et la Société ARTION. Ils auront aussi été agréablement surpris de se retrouver dans une ville européenne très intéressante, accueillante, ouverte et bien tenue, seulement vingt ans après l'indépendance du pays et sept ans après l'adhésion à l'UE. Même le temps a été de la partie en se limitant à deux jours de pluie — pendant l'AG et les réunions de travail — pour s'améliorer progressivement jusqu'à la fin de la semaine.

Chers lecteurs et lectrices, parcourez le récit des événements et les quelques photographies ci-jointes et jugez vous-mêmes ces Assises de RIGA dont tous se souviendront certainement et qui resteront dans les annales de l'Association comme parmi les meilleures de ces dernières années.

Plus de photos sur :

<http://www.aiace-europa.eu/> rubrique photos

Brève Histoire de la Lettonie

La Lettonie est un petit pays situé sur la rive sud de la mer baltique qui compte actuellement environ 2.300.000 habitants pour un PIB de 32,2 milliards de dollars.

C'est au début du XIII^e siècle que la Lettonie païenne est conquise et convertie au christianisme par l'ordre des soldats templiers allemands revenus des croisades. La ville de RIGA est fondée sur les rives de la DAUGAVA, alors principale voie de communication entre la Russie et l'Europe occidentale. Il se forme ainsi un Etat sur les territoires actuels de l'Estonie et de la Lettonie. Cet Etat, dominé par une minorité d'origine allemande, exploite les paysans locaux dont le statut social se dégrade au fil des siècles. Cette situation perdure jusqu'en 1917. Cette région devient la confédération livonienne au XV^e et XVI^e Siècle et opte pour le luthéranisme. Ensuite, les conflits se multiplient avec les voisins de plus en plus puissants comme la Russie, la Lituanie, la Pologne et la Suède, ces deux pays se partageant le territoire letton. Au début du XVIII^e siècle, c'est la Russie qui conquiert la région. Le duché féodal de COURLANDE (voir la visite au château) forme un État semi-indépendant prospère avant d'être absorbé par l'Empire russe. Les Russes accordent une grande autonomie à la noblesse foncière germanophone mais maintiennent le servage des Lettons qui ne sera aboli qu'au XIX^e siècle. Des intellectuels de la classe moyenne lettone collectent les documents de la mémoire populaire et affinent la langue lettone, ce qui permet l'édition de livres, alors que les premiers partis politiques lettons apparaissent. RIGA devient un grand centre industriel, le 3^eme de l'empire russe, avec un port d'attache de la flotte russe.

La première guerre mondiale dévaste la région. En 1920 l'empire russe s'effondre et la Lettonie devient indépendante avec une redistribution des terres et un régime parlementaire jusqu'en 1939, quand le pacte secret germano-soviétique permet à l'Union Soviétique d'occuper la Lettonie. Le pays est ravagé, les élites germanophones poussées par l'Allemagne nazie, le quittent massivement. Les nazis reviennent rapidement et exterminent l'importante communauté juive dont on dénombre 90.000 victimes. Dès 1944, la Lettonie est reprise par l'URSS et devient malgré elle la résistance interne d'une République socialiste intégrée. La société lettone est profondément transformée et industrialisée par l'envahisseur, une forte minorité russe s'installe tandis qu'une partie de la société lettone quitte définitivement le pays et que les déportations se multiplient. Ce n'est qu'avec l'effondrement de l'URSS que la Lettonie retrouve son indépendance en 1991 et qu'elle se transforme rapidement avec une forte croissance jusqu'à la crise financière de 2008, après avoir adhéré à l'OTAN et intégré l'Union européenne en 2004.

Six jours bien remplis

Dimanche après-midi : le Bureau « COGET » tient sa dernière réunion

Arrivés un peu en avance le dimanche 15 mai, les membres du bureau sortant préparent les derniers détails de l'AG, vérifient la documentation et la présentation du rapport d'activité.



Dimanche soir : le drink d'accueil au « Skyline Bar » 26e étage de l'hôtel

La plupart des membres de l'AIACE sont arrivés des quatre coins de l'UE et se sont installés dans leur confortable chambre avec une vue panoramique magnifique. Le soir avant le dîner, c'est le moment et l'endroit idéal au 26e étage que les organisateurs ont choisis pour une première rencontre festive. C'est aussi l'occasion pour le Président COGET qui arrive à la fin de son mandat de trois ans, de s'exprimer une dernière fois (voir encadré) et d'être chaleureusement applaudi. C'est avec une certaine émotion que de nombreux anciens se retrouvent pour parler, certes le plus souvent de leur passé professionnel commun, mais aussi de leur nouvelle vie avec l'expérience de ceux et celles qui ont participé à une formidable entreprise concrète de paix et de prospérité : l'intégration européenne.



Eliane Van Tilborg et le doyen de ces Assises Marcel JOURION 91 ans



Discours du président sortant G. Coget

Chers amis, chers collègues,

Au moment où je quitte la présidence de l'AIACE Internationale avec une certaine émotion, je peux vous assurer que ces trois années m'ont permis de confirmer l'importance considérable que revêt notre association pour tous les pensionnés ainsi que, j'ose le dire, pour les Institutions européennes.



Chaque année, le Vice-président responsable de l'administration, Mr Siim KALLAS d'abord, Mr Maros ŠEFČOVIČ ensuite, ainsi que le Directeur général des ressources humaines, Mme Irène SOUKA, nous ont fait l'honneur de participer à nos assises. Je les en remercie vivement, car c'est la preuve de leur attachement profond à la fonction publique européenne et de la considération qu'ils portent aux pensionnés, considération dont nous avons besoin.

Quel que soit notre parcours professionnel, long, court, important ou plus modeste, le fait d'avoir exercé des fonctions au sein du Service public européen constitue une référence profonde et marquante. Nous avons conscience de continuer à en faire partie et nous sommes fiers d'avoir œuvré directement à l'édification européenne. Pourtant, une fois pensionnés, nous sommes totalement coupés du monde actif qui nous était familier. Nous devons l'accepter, car c'est dans l'ordre des choses. Mais la distance énorme entre les institutions européennes et notre environnement actuel fait qu'un sentiment de perplexité, voire même d'abandon, a envahi beaucoup d'entre nous. Il fallait donc rétablir des liens et combler ce vide, autant pour des aspects psychologiques, éléments de bonne santé mentale, que pour des raisons pratiques, la défense de nos intérêts.

Eh bien, l'AIACE a fait cela ! Elle est là pour ça ! Elle joue ce rôle d'espace intermédiaire entre notre vie professionnelle passée et la société civile dans laquelle nous vivons maintenant. C'est un instrument indispensable et salutaire pour les pensionnés et c'est l'incarnation d'un devoir de mémoire pour les Institutions.

Lorsque nous avons présenté nos candidatures, Sven MOGENSEN et moi en 2008 à MADRID, nous avons conscience d'œuvrer en ce sens. Avec les membres du Bureau et ceux du Conseil d'administration, que je remercie vivement ici, nous avons fait de notre mieux pour tenir le cap et faire vivre notre association. J'espère que cette action a été positive pour tous et je ne doute pas que la nouvelle équipe, à qui je présente mes meilleurs vœux de réussite, maintiendra cette ligne.

Lundi matin : l'AG statutaire

9 h 30, les participants se mettent au « travail » dans la grande salle de conférence préparée pour l'occasion avec l'interprétation FR/EN et vice versa. Le fait d'avoir une large majorité de participants logée dans l'hôtel permet de limiter le coût de la location de la salle, et offre à tout le monde, même aux moins valides, la facilité de rejoindre l'Assemblée sans devoir circuler en ville.

La séance est présidée par Gérald COGET qui annonce que le Président de la Lettonie a envoyé une lettre aux participants (voir encadré) que Geneviève PARFAIT, assistante du Secrétariat international, lit à l'assemblée. C'est aussi l'occasion de présenter le rapport d'activité en insistant particulièrement



sur le sujet des pensions et des échéances de 2012 et 2013. Gérald COGET rappelle la position de l'AIACE et toutes les actions qui ont été prises pour la faire connaître aux niveaux adéquats. En 2010 une lettre a été envoyée à José Manuel BARROSO, Président de la Commission européenne, ainsi qu'au Vice-président Maros ŠEFČOVIČ. Des membres du bureau ont également rencontré de hauts fonctionnaires responsables de ces dossiers au niveau administratif de la Commission, ainsi que le Vice-président lui-même et le Président du PPE au Parlement européen, M. DAUL. Ludwig SCHUBERT a ensuite résumé une nouvelle fois le rôle et la position de l'AIACE dans le dossier Pension/Méthode et a insisté sur les négociations qui auront d'abord lieu avec la Commission -qui détient le pouvoir de proposition- puis avec le Conseil de l'UE et le PE. L'AIACE réitère sur la base du Statut et des Méthodes précédentes que nos pensions sont déjà acquises et ne peuvent plus être remises en question. Preuve en est le montant de plus de 37,2 milliards d'euros inscrit au Bilan (voir article de Ludwig SCHUBERT sur ce sujet, page 26). La sauvegarde de nos pensions passe aussi par celle des actifs et la Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions est un élément clé du Statut qui permet d'éviter les décisions politiques arbitraires du Conseil, en particulier en période de crise.

Le Président Gérald COGET a poursuivi la présentation du rapport d'activité sur les actions sociales de nos quelque 120 bénévoles



soutenus par une contribution financière des institutions. Ces bénévoles aident tous les anciens, membres de l'AIACE ou non, dès qu'ils sont en difficulté, loin de tout soutien possible de leur Institution d'origine. Ces trois années ont permis d'étendre l'accord avec la Commission sur des bases assez semblables avec le Parlement européen, le Comité des Régions, le Comité économique et social européen ainsi qu'avec la Cour de Justice européenne (voir page 20).

Pierre BLANCHARD a rapidement présenté la situation pécuniaire du régime d'assurance maladie (RCAM) qui semble se redresser pour 2010, après une très mauvaise année 2008 et une année 2009 en demi-teinte. Il a toutefois précisé qu'il faudra attendre le rapport annuel 2010 pour mieux comprendre et surtout confirmer l'évolution en cours.

L'AG a ensuite ratifié les désignations des membres du Conseil d'Administration présentées par les sections (deux titulaires et deux suppléants par section). Après avoir entendu le rapport financier de Henk DAS, Trésorier général, qui a répondu aux questions d'usage, l'AG a adopté les comptes de gestion 2010, le projet de budget 2011 ainsi que la décharge des Commissaires aux comptes pour 2010.



Lundi après-midi : suite de l'AG avec notre invité d'honneur M. E. LIIKANEN premier Commissaire finlandais devenu gouverneur de la banque de Finlande, puis avec la participation des représentants des administrations de la Commission, du PMO, du PE et de la CdJe.

Invité très attendu, M. E. LIIKANEN ancien Vice-président de la Commission (Budget et administration) fut chaleureusement accueilli par l'Assemblée.

Avant de commencer son intervention, il a reconnu quelques « anciens combattants » de son époque à la tribune, Ludwig Schubert et Pierre Blanchard, avec lesquels a-t-il dit « avoir passé plus de temps qu'avec son épouse ».... et a déclaré « avoir passé la plus belle partie de sa jeunesse à la Commission car il avait 39 ans à son arrivée et 54 ans quand il l'a quittée.



M. Liikanen a ensuite présenté son remarquable exposé dans le contexte de la crise économique et financière commencée en 2008 (voir encadré).



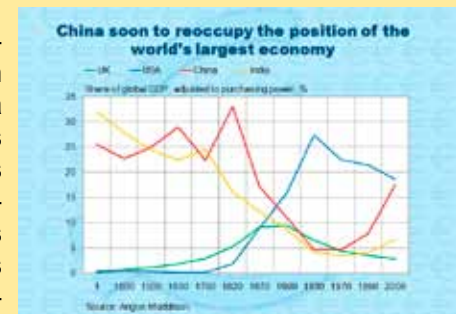
M. E. LIIKANEN a expliqué comment les pays dits émergents -principalement la Chine- sortent mieux et plus rapidement de la crise que les pays



industrialisés.

Il a montré qu'après la grande divergence de l'âge de l'industrialisation, au XXI^e siècle c'est la grande convergence et les économies émergentes vont rattraper les pays avancés dès 2012 (voir graphique pour la Chine, grande puissance du début du 19^e siècle qui redeviendra bientôt la première puissance économique du monde). Il a mis en exergue les défis que les pays industrialisés doivent affron-

ter. Ensuite il a poursuivi avec la « dette souveraine » et a montré que la très grave crise financière a suivi des étapes et eu des conséquences prévisibles. Enfin il a abordé la question plus complexe des politiques monétaires et des phénomènes de « contagion » et de « découplage » de l'évolution des taux d'intérêt entre États, en fonction d'événements ou d'interventions extérieures. Répondant à de nombreuses et intéressantes questions de participants visiblement compétents, il a affirmé sa confiance d'acteur professionnel dans l'euro et sa conviction que l'UE sera capable de sortir renforcée de la crise.



Ensuite, les responsables dans les institutions et de l'Office PMO, compétents dans la gestion des retraités et de la Caisse maladie, ont présenté leurs services et leurs politiques.

Les actions sociales pour les anciens sont régies par l'article 1 sexies du statut et, dans ce cadre, le suivi administratif des pensionnés reste de la responsabilité de chaque institution d'origine. Par contre c'est l'Office PMO de la Commission qui gère les pensions ainsi que la Caisse maladie commune. Cette structure n'est certainement pas la plus simple pour les pensionnés, mais elle est juridiquement et politiquement établie.



Sabine DELMEIREN
PMO 4 (pensions)

De gauche à Droite: Costas POPOTAS Chef d'Unité à la CdJe, Monique THEATRE Chef de secteur HR/C1 Commission, Janet SINCLAIR Chef d'Unité HR/C1 Commission, Giuseppe SCOGNAMIGLIO Chef d'Unité PMO3 Caisse maladie, Gilda CAPUANO Chef D'Unité Caisse Maladie ISPRA et Jean Marie WEISSENBERG Chef D'unité Parlement européen



Lundi soir : le dîner de bienvenue au « LIDO »

Après cette journée studieuse, nos organisateurs ont invité tous les participants à un dîner convivial dans un énorme chalet-moulin situé à l'extérieur de RIGA.

L'accueil « folklorique » bien cadré dans une ambiance magnifique a été suivi par un dîner typique de l'exquise cuisine locale, arrosée d'une excellente bière en bouteilles géantes originales. Pour clôturer la soirée, des danseurs folkloriques ont entraîné tout le monde, et en particulier nos animateurs qui ont participé avec plaisir, enthousiasme et talent.





Mardi matin : réunion du nouveau Conseil d'administration, élection du nouveau Président et du Vice-président de l'AIACE international ainsi que d'un Président honoraire

Le nouveau Conseil d'Administration, élu la veille en Assemblée générale, s'est réuni avec à l'ordre du jour deux points essentiels: l'élection du nouveau Président et celle du Vice-président.

Après quelques débats, interruptions de séance et rencontres diverses, la possibilité de prolongation de la Présidence de Gérald COGET a été écartée. Le CA, présidé par Gérald COGET, a élu à la majorité le seul candidat à la Présidence internationale: Richard HAY de la section Grande-Bretagne. Le CA a décidé ensuite d'élire Ludwig SCHUBERT, Vice-président de la section Belgique, Président honoraire de l'AIACE internationale, chargé du dossier « Statut-Méthode-Pension ».

Selon la même procédure et après quelques nouvelles discussions et une pause, le CA a élu le seul candidat à la Vice-présidence : Pierre BLANCHARD de la section Belgique.

Après les remerciements et quelques explications sur sa candidature et la manière de voir les choses et le programme futur de l'AIACE, RICHARD HAY a pris la présidence du CA et a invité Henk DAS à rester Trésorier Général et Despina VAMVAKIDOU, de la section GRÈCE, à devenir membre du Bureau. Il a été convenu que le Secrétaire général serait nommé ultérieurement au retour à Bruxelles.

Ensuite, le CA a expédié les affaires courantes. La réservation d'événements tels que les Assises de l'AIACE devant se faire au moins un an à l'avance, le CA a été informé par Didier HESPEL, Président du Comité d'organisation des Assises, des progrès dans le choix de MALTE pour 2012 et des conditions générales qui seront offertes aux membres de l'AIACE Internationale.





Mardi après-midi : les ateliers

Les trois ateliers « Services sociaux », « Pensions et droits statutaires » et « Caisse maladie » qui avaient connu un beau succès à Thessalonique, ont été organisés à nouveau pour permettre aux participants qui n'avaient pas eu l'occasion de poser des questions personnelles en AG, de le faire directement aux responsables administratifs, mais aussi aux membres du CA ou du Bureau de l'AIACE concernés. À RIGA aussi, ces ateliers ont permis aux participants de poser beaucoup de questions et d'apprécier les réponses claires et pertinentes des services compétents.



Mardi soir : dîner de Gala au prestigieux « Riga Civil Society House » avec des invités de marque : le Vice-président de la Commission européenne M. ŠEFČOVIČ et le Directeur Général de la DG « Ressources Humaines » Mme I. SOUKA.

Après la petite cérémonie d'accueil en musique, les convives se sont installés dans la magnifique salle de théâtre transformée en salle de Gala pour l'occasion, afin de saluer Gérald COGET, Président sortant, et accueillir Richard HAY et Pierre BLANCHARD respectivement nouveau Président et Vice-président de l'AIACE internationale, ainsi



que le très célèbre Ludwig SCHUBERT, Président honoraire. La soirée a été animée de main de maître par le magnifique

couple anobli le temps d'un soir... : « Eliane Van TILBORG et Didier HESPEL de RIGA de la LETTONIE ». Le décor de salle de théâtre avec la scène était grandiose et le repas digne d'un restaurant « étoilé », avec un surprenant menu préparé et présenté avec humour par l'un des meilleurs cuisiniers de RIGA, voire des Pays baltes : Martins RITINS du « VINCENTS Restaurant » à RIGA.



Vers la fin du dîner, le Vice-président de la Commission européenne M. ŠEFČOVIČ a été invité à s'exprimer.



Depuis la scène, son brillant discours a été particulièrement apprécié par un public conquis qui l'a

chaleureusement applaudi en « standing ovation »! (voir encadré ci-contre).

Gérald COGET a remercié le Vice-président ŠEFČOVIČ en lui remettant un petit souvenir de cette soirée et de son passage à RIGA. Il a remercié également tous les membres de l'AIACE pour leur confiance, et en particulier son équipe. Il a ensuite présenté le nouveau Président Richard HAY ainsi que Ludwig SCHUBERT Président honoraire et Pierre BLANCHARD Vice-président.



Nos sympathiques animateurs « Eliane et Didier de RIGA de la LETTONIE » « style 1900 » ont ensuite invité les principaux protagonistes de L'AIACE internationale



ainsi que Dominique COGET et Geneviève PARFAIT, assistante du Secrétariat international, à monter sur scène pour recevoir le petit cadeau-souvenir, en guise de remerciement de

leur engagement bénévole au cours de ces trois dernières années.

Nouveauté et belle initiative des organisateurs pour ces Assises : le traditionnel petit cadeau aux participants a été remplacé par



un don offert à une œuvre locale d'aide aux enfants et familles en difficulté -EURIKA-, que les participants pouvaient

compléter par un versement individuel.

Cette soirée émouvante et particulièrement réussie s'est clôturée avec l'accompagnement musical d'un quatuor de charmantes jeunes femmes saxophonistes qui, après avoir joué quelques morceaux populaires, ont joué l'Hymne européen, à la grande satisfaction du public qui l'a spontanément salué debout face à la scène.





Les Assises quarante-deuxièmes Riga – 15-21 mai 2011

*L'esprit européen qui souffle sur l'AIACE
L'a poussée à agir avec un peu d'audace ..
Après les joies du Sud, pourquoi pas une halte
Chez les « petits nouveaux » ? Un des trois pays baltes ?
Message bien compris. C'est donc en Lettonie
Qu'à Riga les Assises nous trouvent réunis.*

*Nous sommes en terrain de Ligue hanséatique,
Au ciel livré au vent soufflant de la Baltique,
Un peu de pluie par-ci, et du soleil par-là,
Pour bien accompagner visites et galas.*

*Que n'avons-nous pas vu dans cette ville verte !
Nous avons bien marché pour cette découverte !
Je vous le sers ici, comme sortant d'un sac,
Pardon si j'en oublie, mais cela vient en vrac :
Les vieilles rues pavées, Moscou, le Mémorial,
Les « Têtes noires » et l'orgue de la cathédrale,
La balade en bateau, les maisons Art Nouveau,
Le repas médiéval au fin fond d'un caveau.
Du folklore letton, belles démonstrations,
Avec, ici ou là, quelques dégustations :
Champagne, baume noir et très bon chocolat !
Les entrées en conserve au dîner de gala !
Rue Wagner, le marché et la Maison du chat,
La Belle au Bois Dormant dansant à l'Opéra,
Un superbe dîner sur fond de saxophones.
Et pour bien terminer ces Assises lettones,
La Duchesse de Courlande, noblement, se propose
De nous recevoir tous, en belle apothéose.*

*À tous ceux qui, pour nous, ont pensé, préparé,
Mis au point ces Assises, et tout réalisé,
Avant de repartir en nos contrées lointaines,
Merci ! Et rendez-vous pour les années prochaines.*

Monique Saxel





Le Vice-président s'est félicité et s'est réjoui de nous avoir rejoints à RIGA en Lettonie dans un des nouveaux États devenus membres de l'UE le 1er mai 2004. Il a souligné qu'après seulement vingt ans d'indépendance et seulement sept années d'adhésion à l'UE, à RIGA on se sentait vraiment en Europe et cela malgré la crise financière de 2008 et l'absence de l'euro.

Il a constaté que la majorité des gens considèrent la liberté, la prospérité, l'intégration dans une culture et un système social européen, comme un simple fait accompli. Le Vice-président estime au contraire que ce fruit de la construction européenne issu d'un demi-siècle d'efforts est extraordinaire. Il s'est souvenu qu'il n'y a pas si longtemps encore, il vivait à deux pas du « rideau de fer » qui séparait son pays du reste de l'Europe libre et que maintenant les citoyens et notamment ses concitoyens peuvent vivre et circuler librement dans l'EU. Cela doit être reconnu et célébré comme un énorme succès politique de l'UE.

Il s'est félicité d'avoir été invité aux Assises de l'AIACE et de pouvoir s'exprimer devant les anciens fonctionnaires qui justement ont travaillé, contribué et consacré leur vie, souvent dans des conditions difficiles, à la construction européenne après des années de haines et de guerres fratricides en Europe. Il a remercié l'auditoire pour les résultats obtenus par les institutions européennes sans lesquelles, chacune dans son rôle institutionnel, rien n'aurait été possible.

Il a expliqué que c'était pour défendre ce formidable acquis de paix et de prospérité qu'il

fallait défendre le Service public européen dans ses objectifs et dans ses idées, même et surtout en temps de crise en dépit de l'immensité de la tâche que cette défense comporte.

Il a remarqué que les États membres envoient toujours leurs meilleurs éléments à Bruxelles dans les différentes instances communautaires pour défendre leurs intérêts légitimes. Les institutions doivent dès lors être en mesure de faire de même en recrutant les meilleurs éléments dans un Service public européen capable de sauvegarder l'intérêt collectif.

Enfin, concernant les échéances de 2012 pour le statut des personnels du SPE il a regretté le très mauvais climat vis-à-vis de l'Union européenne et de son administration. La crise qui touche les économies et surtout les déficits et dettes publiques de la plupart des États membres ne faciliteront rien. Il a réaffirmé son engagement à défendre le Statut et surtout la Méthode bien qu'il soit conscient de la difficulté de simplement obtenir sa reconduction. Les conditions d'emploi au sein du SPE doivent rester attrayantes pour tous les citoyens de l'Union européenne. La Commission a décidé que dans le cadre des perspectives financières d'après 2013, elle définira, fin juin, ses orientations sur un paquet limité de changements statutaires. Le Vice-président a réaffirmé sa profonde sympathie et sa reconnaissance envers les anciens pour leur engagement et leur enthousiasme dans la construction européenne. Il a assuré que l'AIACE sera reconnue comme un partenaire du dialogue social pour finaliser les propositions de la Commission.





Vendredi après-midi : dernière surprise incluse dans le forfait, pour marquer la fin des Assises, nos organisateurs ont conduit tous les participants au château de RUNDALE en pleine campagne lettone.

Ce château est un des plus beaux châteaux baroque et rococo en Lettonie. Construit entre 1736 et 1740 par l'architecte italien Bartolomeo RASTRELLI, c'était une résidence d'été de Ernst Johann BIRON, Duc de Courlande. Ce duché était un État vassal de l'empire de Russie. C'est pendant l'exil du Duc de 1740 à 1763 que les travaux intérieurs sont réalisés. Passé à un propriétaire Russe, le château est nationalisé en 1920 pour passer aux Musées de Lettonie en 1933. Transformé en grenier par l'occupant soviétique, ce n'est qu'en 1972 que les travaux de

restauration, toujours en cours, commencent.



Le soleil est de la partie. Nos organisateurs ont fait le maximum : étonnant accueil au pied de l'escalier d'honneur par la Comtesse de Courlande et sa Cour « ressuscitées » pour l'occasion ; visite du château avec sa centaine de pièces restaurées et meublées, passage aux jardins à la française et ses parterres de tulipes ; concert d'instruments anciens et ballets dans la grande salle d'apparat, Discours de notre nouveau Président (voir encadré) présentation et remerciement de l'équipe des organisateurs depuis le Comité AIACE à celle d'ARTION et de l'agence touristique locale, avant de passer au cocktail puis de rejoindre les bus à travers les vergers de pommiers encore en fleurs à cette latitude !





**Du mardi au samedi:
place à la culture et
au tourisme, au choix
des participants, pour
des excursions et des
activités libres.**



Visite des faubourgs de LATGALE, dit de « MOSCOU » ; visite commentée de la vieille ville avec quelques haltes typiques et dégustations de chocolat et alcools locaux ; balade en bateau ancien sur le canal du parc des anciennes fortifications ; visite des avenues bordées d'immeubles « art nouveau » ; soirée à l'Opéra de RIGA avec à l'affiche « la Belle au Bois dormant » célèbre ballet de Tchaïkovski ; visite au monumental marché central ; promenade à JURMALA, le Saint-Tropez de RIGA.



De belles photos valent mieux qu'un beau discours en voici quelques-unes parmi les plus suggestives, le reste se trouvera sur le site : <http://www.aiace-europa.eu/> rubrique photos



A Bientôt à MALTE !





Les Assises de l'AIACE

Carnets de voyages

Les Assises annuelles, c'est d'abord le moment de tenir l'Assemblée générale de l'association, mais aussi à cette occasion -le plaisir- de prolonger et raviver les liens créés entre les anciens des Institutions européennes. Ce sont toujours des moments très forts. L'occasion de se souvenir d'avoir tous «travaillé» pour l'Europe et la paix entre les citoyens. Organisées d'abord par les sections et ce, depuis 1972, elles le sont actuellement par un Comité d'organisation des Assises présidé par Didier HESPEL sous le contrôle du bureau de l'AIACE internationale. Rentrant des Assises de RIGA, voici quelques souvenirs et réflexions à leur sujet.

Il m'a été donné d'y participer pour la première fois en 1994, lors du 25^{ème} anniversaire de l'AIACE à Chianciano Terme, en Italie. Mario MELANI, infatigable président de la section (il avait été président international de 1979 à 1982), les a organisées de main de maître. «Journée européenne» à Piancantagno, après les festivités, un drapeau européen a été planté au sommet de la montagne ! Le thème général des Assises était «l'Art qui unit les peuples».

En 1995, autres moments exceptionnels: la croisière sur le Rhin de Bonn à Strasbourg organisée par la section Allemagne, voyage de trois bateaux et 392 participants. Organisé par un trio des présidents DUMONT DU VOITEL, CASPARI et aussi Mme BEHREND, tout fut parfaitement réglé. L'Assemblée générale ayant eu lieu dans la salle plénière du Bundestag, et ensuite, St Goar, le château de Rheinfells, Ruddesheim, le Monastère d'Eberbach, Speyer, pour arriver le dernier jour à Strasbourg et écouter un concert avant de se quitter.

En 1996, la «petite» (petite, car encore peu d'adhérents et toute petite équipe de bénévoles), section Irlande et JUDGE MACGUIRE, son Président, relèvent le défi et organisent des Assises à Dublin: 374 participants. Réception d'accueil par le Maire de Dublin. Visite des plus beaux sites: Newgrange et la vallée de la Boyne, Glendalough et Wicklow, le Musée national et le Trinity College: « Book of Kells », St Kevin... AG au Château de Dublin, à laquelle la Présidente de la République Mme Mary ROBINSON assiste en finale.

En 1997, la section des Pays-Bas organise les Assises à La Haye: 195 participants. Des mouvements contestataires vis-à-vis des propositions de révision du Statut de l'Internationale avaient amené la section Belgique à organiser un déplacement

d'un jour en cars pour assister à la seule Assemblée générale... et s'opposer à cette révision. A la suite de ces Assises, une réflexion commence à se faire au sujet du coût de celles-ci.

En 1998, la section Belgique et le Président A. LHOEST prennent en charge l'organisation des Assises, à Gand: 450 participants. Les Assises sont placées sous le parrainage de l'ex-Commissaire belge Willy DECLERCQ. Le comité organisateur (Thérèse DETIFFE, J. FRANCHOMME, G. SCHEUER et beaucoup d'autres bénévoles) avait prévu l'organisation de l'AG dans «l'Aula» de l'Université, réception à l'hôtel de ville, un concert à St Bavon, des excursions aux châteaux d'Ooidonck et de Laarne, d'autres visites sur la Lys, à pied et en bateaux dans Gand et le dîner de clôture dans l'ancien cloître des Dominicains «Het Pand».

En 1999, sous le parrainage de Raymond BARRE, ancien commissaire, la section France organise de superbes Assises dans la ville de Lyon, ville aussi renommée pour sa gastronomie. 450 participants étaient au rendez-vous. Mme TEITGEN, présidente, ainsi que la région Rhône-Alpes, avaient organisé un colloque «l'Europe face à la mondialisation». Des visites à Brou, à Pérouges, dans la ville de Lyon. Dîner de gala exceptionnel dans le musée gallo-romain.

En 2000, la section Danemark et son président ont reçu l'AIACE à Copenhague: 214 participants trop peu pour certains, malgré un programme très réussi qui permit de découvrir la ville, la Seelande du nord et ses châteaux. Le programme se termina par un feu d'artifice à Tivoli.

En 2001, la section Grande-Bretagne et sa présidente Mme M. FISHER-ZARNO organisent les Assises en Ecosse, à Edimbourg. Programme

très intéressant mais on constate que la participation aux Assises devient plus onéreuse d'année en année: 212 participants. L'augmentation des prix constatée conduit à une réflexion tendant à s'adresser dans le futur à un organisateur de vacances afin de tendre à démocratiser le coût des Assises. Ce qui n'a pas été possible dans l'immédiat.

En 2002, faute de candidats à cette organisation, la section Luxembourg et plus particulièrement son président honoraire, M Vic SCHETGEN, ont réussi le tour de force d'organiser en très peu de temps des Assises (amputées d'une journée) dans la ville: 336 participants. Le colloque «l'Europe en marche vers son unité» entend le 1^{er} ministre Jean-Claude JUNCKER dans le nouvel hémicycle du Centre européen. Des promenades ont été organisées sur la Moselle, dans la petite Suisse luxembourgeoise ainsi qu'à Clervaux et Vianden.

En 2003, la section Italie et sa présidente Mme Iole CURI avec le concours de la section Ispra, mettent sur pied un très beau programme sur le Lac Majeur à partir de Stresa. Visites du CCR d'Ispra, les îles Borromées, Pallanza, la villa Taranto et Milan. Il y eut 360 participants, un vrai succès !

En 2004, M. GOPPEL et la section Allemagne choisissent Munich pour les Assises. Programme très dense sous le patronage du 1^{er} ministre bavarois: 292 participants. Excursion à Munich et visite des nouvelles et anciennes pinacothèques, le musée allemand de la technologie, le Château de Lindenhoff, Oberammergau, le lac Steenberger, Bucchheim et le monastère Andechs. Réception du Maire à l'hôtel de ville et dîner festif d'adieu.



2000 - Assises à Copenhague

Le Prix Marta Pantléon récompense un groupe folklorique local

En 2005, les Pays-Bas et le Président international Gérard VANDEN BERGHE présentent un fort beau programme qui n'attire malheureusement que 175 participants. Noordwijk, une station balnéaire bien équipée au bord de la mer est choisie. On assistera à une conférence sur l'espace. Excursions : villes de Haarlem et Leyde, Keukenhof, Amsterdam, et Wassenaar.



En 2006, la section Belgique reprend l'idée émise en 2001: confier à un organisateur de vacances (formule tout compris), l'organisation des Assises; ce qui est fait grâce à une équipe de la section présidée par D. GÜGENBUHL, à Vittel en France: 300 participants, Joli programme avec participation de Jean-Marie PELT, qui fera une conférence sur l'environnement, et des excursions locales.

En 2007, Ludwig SCHUBERT, Président international, et au nom de l'internationale, me confie l'organisation, avec un groupe de bénévoles, et l'aide de Geneviève PARFAIT au Secrétariat international, des Assises organisées au Portugal au Club de DA BALAIA: 385 participants. La section Portugal et sa présidente Eva BACELAR aideront efficacement pour les contacts locaux et la confection d'un CD de fado offert aux participants. Outre des excursions locales très intéressantes, le clou des Assises a été la journée du 9 mai dédiée à l'Europe avec une vidéo du Président BARROSO, l'audition de l'hymne européen, un quizz européen et un lancement de ballons bleus.

En 2008, la section Espagne et son Président M. BENAVIDES organisent avec brio les Assises à Madrid dans un seul grand hôtel du centre-ville: 338 participants! Visites à Tolède, en ville à Madrid, à Ségovie, à l'Escorial, réception offerte par la représentation de la Commission dans les jardins du Retiro. Invité à L'AG, M. Jose Maria GIL-ROBLES, ancien Président du Parlement européen, a donné une conférence.

En 2009, le nouveau président international, Gérald COGET, confie au groupe organisateur de 2007 l'organisation, au nom de l'Internationale, des 40èmes Assises qui auront lieu en France au Club d'Opio en Provence, certains délégués de la région CAPA donneront un coup de mains aux organisateurs: 400 participants. Ces Assises-anniversaires des 40 années de l'association ont été l'occasion de réaliser une brochure par Monique THÉÂTRE et moi-même, brochure qui a été diffusée à tous les pensionnés. Lors de l'AG, Mme Nicole FONTAINE, Présidente sortante du PE, a fait le discours d'une Européenne convaincue. Un dîner de gala concocté par un grand chef français terminera ces Assises, avec la participation du Vice-président KALLAS et du Directeur général de la DG HR à la Commission, Mme I. SOUKA. Signalons aussi la présence de M. DUMONT DU VOITEL (père), Président honoraire de l'Internationale.



En 2010, la Grèce, grâce à l'acharnement de la présidente, fondatrice de la section, Despina VAMVAKIDOU, organise les Assises, avec l'aide d'une agence spécialisée dans

l'organisation de congrès et événements divers, à Thessalonique, lieu enchanteur, très riche en vestiges du passé : 275 participants. Les anciens ravis sont logés dans un seul grand hôtel; ils feront de superbes excursions à Vergina-Veria-Naoussa, en bateau autour du Mont Athos, et aux Météores, site impressionnant entre tous.

En 2011, nous venons de participer aux Assises à RIGA. Pour beaucoup, première découverte des pays baltes et d'un nouvel

Etat membre arrivé dans l'UE en 2004. (voir ci-dessus l'article complet consacré à ces Assises).

En conclusion, cette quinzaine d'années d'Assises de l'AIACE montre la capacité de l'association à innover, organiser et même se remettre en question avec des formules qui évoluent pour s'adapter au lieu et circonstances du moment. On constate que le nombre de participants peut varier du simple au double (d'un peu moins de 200 à plus de 400) selon le lieu -le sud ou le nord de l'Europe, les facilités de transport, la proximité d'un pays où résident un grand nombre de pensionnés- mais aussi son intérêt supposé ainsi certainement que les

2007 - Da Balaia



prix et le programme des visites et excursions.

C'est à Madrid en 2008 que l'idée se fait jour de séparer les frais inhérents à l'organisation de l'AG de ceux de la participation aux Assises. Rappelons que chacun paie sa participation et qu'il semble logique que les coûts afférents à l'AG statutaire soient repris par le budget de l'internationale. Aux Assises d'Opio, les adhérents qui voulaient participer à l'AG uniquement pouvaient le faire gratuitement, il y en aura une vingtaine, en plus des participants aux assises complètes. Il sera décidé par le Conseil d'Administration de ne plus faire supporter ces frais-là par les participants, à l'avenir, mais bien par le budget de l'association ce qui a été le cas à Thessalonique et à Riga. Pour la première fois, des ateliers seront organisés afin d'alléger l'AG des questions trop personnelles concernant les pensions, la caisse maladie, les services sociaux. Depuis, les ateliers sont un véritable succès. Essentielles dans la vie de l'association, nous ne pouvons que souhaiter longue vie à nos Assises, et déjà rendez vous nombreux à MALTE en 2012, du 30 mai au 4 juin, avec une très belle offre et un programme époustoufflant... sous le soleil de la grande bleue !

Accord AIACE-CdJe

L'accord entre l'AIACE et la Cour de Justice européenne a été signé le 15 mars 2011 à Luxembourg entre M. Alfredo CALOT ESCOBAR, Greffier de la Cour et Gérald COGET, Président AIACE Int.

C'est ainsi la cinquième Institution – après la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité économique et social européen et le Comité des Régions qui reconnaît l'AIACE et



confère à notre association la reconnaissance d'intermédiaire entre les pensionnés et la Cour. En outre, la Cour approuve la participation de représentants de l'AIACE aux délibérations – sans droit de vote – des comités interinstitutionnels. La cérémonie de signature de l'accord

s'est déroulée en marge du Conseil d'Administration de l'AIACE Internationale à Luxembourg, dans les locaux de la Cour, avec la participation de la hiérarchie administrative de la Cour et de quelques invités proches de l'AIACE section Luxembourg. Elle a été suivie d'un cocktail et d'un déjeuner offert par la Cour.

son activité d'intérêt commun.

Ces accords garantissent la représentativité de notre Association pour compléter et maintenir opérationnel son réseau social de plus de 120 bénévoles, dans le cadre de l'article 1er sexies du Statut, au service de tous les pensionnés.

Chaque institution restant responsable du suivi social des ses pensionnés, l'accord avec une institution aussi prestigieuse que la Cour de justice européenne





Aider les anciens collègues en difficulté

La Commission a décidé de lancer cette année une nouvelle enquête auprès de ses pensionnés pour tenter d'identifier les personnes se trouvant en grande difficulté et ayant besoin d'aide.

Cette action se situe dans le cadre du partenariat en matière sociale qui existe entre la Commission et l'AIACE, formalisé par un accord signé en 2008. Celui-ci prévoit en effet la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'actions sociales réalisées en commun à l'égard de tous les pensionnés, qu'ils soient membres ou non de l'Association.

Les facteurs retenus pour cette nouvelle enquête sont, entre autres, les problèmes de mobilité, la maladie grave, le sentiment d'isolement ou, dans certains cas, la combinaison de ceux-ci. Il ne faut en effet pas oublier qu'environ 15% des pensionnés sont âgés de plus de 80 ans et que plus d'un tiers d'entre eux vivent seuls.

Il faut rappeler que deux enquêtes similaires ont déjà été réalisées précédemment auprès des quelque 12.000 pensionnés de la Commission. La dernière en 2008 avait donné lieu à l'établissement d'une liste de plus de 300 personnes qui s'étaient manifestées et qui avaient été contactées, avec leur accord, par des bénévoles des sections nationales de l'AIACE.

Les problèmes évoqués témoignent des situations parfois difficiles rencontrées par nos anciens collègues et l'éloignement géographique ne facilite pas la recherche de solutions appropriées. L'éventail est large, qu'il s'agisse de trouver de l'aide pour compléter les formulaires de frais médicaux ou de faire face à un événement soudain comme le décès d'un conjoint ou l'annonce d'une maladie grave. Il est en effet malheureusement fréquent que certains aient à faire face seuls à ce genre de situation, l'entourage familial et amical étant inexistant ou peu présent. Les situations difficiles nécessitant une compétence professionnelle sont transmises aux

assistants sociaux de la Commission. Mais dans de nombreux cas, le fait de parler à un bénévole et de bénéficier d'une oreille attentive, à l'écoute des problèmes d'un ancien collègue, suffit déjà à éclaircir la situation et à trouver du réconfort.

Cette nouvelle enquête sera lancée dans le courant du mois de juillet.

Une lettre, accompagnée d'un questionnaire, sera envoyée à tous les pensionnés de la Commission.

Par cette action, la Commission, en collaboration avec l'AIACE, espère pouvoir apporter son soutien et tenter d'améliorer la situation parfois difficile de son personnel retraité et, par là, contribuer à son bien-être.

Enquête 2011 sur les dépenses des ménages de fonctionnaires européens pensionnés



Ref. Ares(2011)632627 - 14/06/2011

Luxembourg, 09-06-2011
ESTAT-DG/WR/C6/AM/ID/sd/D(2011)674033

Mr Pierre BLANCHARD
Vice-President
A.I.A.C.E.
Rue de la Science 29
1049 BRUSSELS
Belgium

Subject: 2011 Survey on Household expenditure (SHE) among retired European officials

Ref.: your email of 05.06.2011

Dear Mr Blanchard,

In accordance with the Staff Regulations, Eurostat - the Statistical Office of the European Communities - calculates correction coefficients between Belgium and other countries which are used to adjust the pension rights of retired European officials acquired before 2004, and for pension transfers.

The method for adjusting remuneration and pensions takes into account that, as expatriates, European officials typically spend more than the local population on such things as transport, communication, etc. Therefore, as part of their work, Eurostat periodically reviews the consumption structure (expenditure pattern) of active and retired European civil servants in the different duty station countries.

The last such survey amongst retired officials was conducted in 2002-2003.

2011 is the year for a fresh survey among the retired officials across the whole of the European Union. The outcome of this survey of household expenditures will be an important element for computing the correction coefficient values in future.

The target date is September 2011.

Only a wide participation in the survey can guarantee the statistical viability of the results. For this reason Eurostat should be grateful if you could arrange to publish this letter in a coming edition of the AIACE magazine "Vox", and looks forward to collaborating with you further to help organise this survey successfully.

Thank you in advance for your cooperation.

Yours sincerely,

Pedro DÍAZ MUÑOZ
Director

For the Director General, Walter Radermacher
absent

Commission DG HR

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SCOLARITE EXCEPTIONNELS

Il est rappelé que la Commission peut contribuer au remboursement de certains frais de scolarité pour l'enseignement primaire et secondaire des enfants du personnel des institutions et organes de l'Union européenne (fonctionnaires, agents temporaires, agents contractuels et anciens fonctionnaires qui bénéficient d'une pension d'ancienneté ou d'une allocation d'invalidité) ou des ayants droit d'un fonctionnaire décédé :

qui, pour des raisons pédagogiques impérieuses dûment justifiées, ne peuvent pas être admis à entamer ou poursuivre leurs études dans les écoles européennes

ou

qui, en raison du lieu d'affectation du parent, ne peuvent pas fréquenter une école européenne.

Avant d'introduire une demande, veuillez vérifier que vous avez déjà épuisé tous vos autres droits en matière d'allocation scolaire et, le cas échéant en matière d'aide sociale en faveur des personnes handicapées ou dans le cadre de la caisse maladie.

La date limite pour la présentation des demandes pour l'année scolaire 2010/2011 est le 15 septembre 2011.

Les critères pris en considération pour l'examen des demandes, les pièces justificatives à fournir, ainsi que le formulaire à remplir se trouvent sur My Intracomm:

https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/hr_admin/fr/social_bxl/pensioners/Pages/funds.aspx#4

ERSTATTUNG AUSSERORDENTLICHER KOSTEN FÜR DEN SCHULBESUCH

Die Kommission beteiligt sich gegebenenfalls an bestimmten Kosten, die den Beschäftigten der Institutionen und Einrichtungen der Europäischen Union (Beamte, Bedienstete auf Zeit, Vertragsbedienstete und ehemalige Beamte, die ein Ruhegehalt oder Invalidengeld erhalten) oder Rechtsnachfolgern eines verstorbenen Beamten durch den Grund- und Sekundarschulbesuch ihrer Kinder entstehen, wenn letztere

aus zwingenden pädagogischen Gründen, die ordnungsgemäß nachgewiesen werden müssen, nicht zum Besuch einer Europäischen Schule zugelassen sind oder die Schule verlassen müssen oder

aus Gründen des Dienstortes eines Elternteils keine Europäische Schule besuchen können.

Bevor ein Antrag auf Kostenerstattung gestellt wird, ist zunächst zu prüfen, ob alle anderen Ansprüche im Rahmen der Erziehungszulage oder gegebenenfalls im Rahmen der Beihilfen für Behinderte oder der Krankenversicherung voll ausgeschöpft wurden.

Die Frist für die Einreichung der Anträge für das Schuljahr 2010/2011 ist der 15. September 2011.

Das Antragsformular sowie nähere Informationen zu den Kriterien, nach denen die Anträge geprüft werden, und den verlangten Nachweisen können über My Intracomm abgerufen werden:

https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/hr_admin/fr/social_bxl/pensioners/Pages/funds.aspx#4

REPAYMENT OF EXCEPTIONAL EDUCATION COSTS

Personnel of the various institutions and organs of the European Union (officials, temporary staff, contract agents, former officials who benefit from a retirement pension or invalidity allowance) or where an official has died, to those entitled under him are reminded that it may be possible for the Commission to contribute to costs of primary and secondary education of children who:

cannot or can no longer be admitted to a European School for imperative educational reasons duly supported by evidence or

cannot attend a European School because of their parents' place of employment.

Before making an application, we advise you to be sure that you have fully exhausted your entitlement to education allowances. If you are entitled to repayment under Aid for disabled persons or from the sickness insurance, this should also be mentioned.

The closing date for applications for the 2010/2011 school year is 15 September 2011.

All the information concerning the criteria to be fulfilled for examination of applications, forms and list of supporting documents can be found on My Intracomm.

https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/hr_admin/fr/social_bxl/pensioners/Pages/funds.aspx#4

Commission:

Communication sur l'accès à l'intranet - Intranet access communication

MyIntraComm et la sécurité informatique

En mars dernier, la Commission a été victime d'un incident majeur concernant la sécurité informatique et a dû prendre des mesures draconiennes en la matière pour s'assurer de la sécurité de ses systèmes informatiques. Tous les accès à MyIntraComm depuis l'extérieur (via internet) ont été bloqués durant presque un mois et de nouvelles consignes ont été instaurées pour l'accès au site intranet de la Commission. C'est ainsi qu'un accès plus sécurisé à MyIntraComm depuis internet a été mis en place pour le personnel en activité.

En ce qui concerne le personnel retraité, une solution de secours a pu être mise en place en attendant la résolution définitive du problème. Cette solution de secours, opérationnelle depuis le 18 avril, permet d'accéder via internet à une «photographie instantanée» de MyIntraComm. Cet instantané inclut une copie de la page d'accueil de MyIntraComm et du site «RH & Administration». Une mise à jour de cette copie est réalisée une fois par semaine, ce qui signifie que les informations que vous y trouvez sont tout à fait à jour.

L'accès à cette copie instantanée se fait via <https://myintracomm-ext.ec.europa.eu> à l'aide du nom d'utilisateur (login) et du mot de passe fournis par la Commission.¹

Cette copie n'inclut cependant pas de fonctions comme la Recherche, les outils de personnalisation ou de collaboration, l'insertion de petites annonces, ni l'accès à l'intranet des DG. De même, tout autre contenu de cette copie instantanée comme les nouvelles ou les événements n'est pas mis à jour de façon régulière.

Les services informatiques de la Commission mettent tout en œuvre pour trouver dans les meilleurs délais une solution à ce problème d'accès à MyIntraComm.

MyIntraComm and IT security

Last March, the Commission suffered a major incident concerning IT security and therefore had to take drastic measures in order to assure total security of its IT systems. All external access to MyIntraComm (via internet) had to be shut down for almost a month and new security procedures have been introduced for access to the Commission's intranet. A more secure internet access to MyIntraComm has been installed for active staff.

With regard to retired staff, an «emergency system» has been set up pending a definitive solution to the problem. This emergency system, which has been operational since 18 April, allows for access via internet to a «snapshot» copy of MyIntraComm. This snapshot copy includes a snapshot of MyIntraComm homepage and of the «HR & Administration» site. An update of this copy is done once a week, which means that all information at that moment is up-to-date.

Retired staff can have access to this «snapshot» copy site via : <https://myintracomm-ext.ec.europa.eu> using the username (login) and password given by the Commission .

This copy does not include features such as Search, Personalised and Collaboration Tools, inclusion of small ads, and access to the DG intranets. Once on the «Retirees homepage», click the «HR & Administration» tab or the homepage. Also, any other content of the snapshot copy, including news or events is not kept up-to-date on a regular basis.

The IT Department of the Commission are doing everything possible to find a rapid solution to this access problem to MyIntraComm.

¹ Pour demander un code d'accès à MyIntraComm, il y a lieu d'en faire la demande auprès de la boîte fonctionnelle : **HR-INTRACOMM-CODE-PENSIONNES** ou s'adresser à Mme D. Dedeken – tél. 00 32 (0)2 2993190.

² To obtain an access code to MyIntraComm, retired staff can send an E-mail to the functional mailbox : **HR-INTRACOMM-CODE-PENSIONNES** or contact Mrs D. Dedeken – tel. 00 32 (0)2 2993190.



Renforcement de Schengen: la Commission doit proposer des solutions!



Méthode, Pensions : sous l'attaque du Conseil

Le point de la situation mi-juin 2011

Rappel de la situation

Le 23 décembre 2009, le Conseil, en se référant à la crise financière et économique, a décidé à l'unanimité de ne pas appliquer correctement la 5e Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions (Annexe XI du Statut).

Le 6 janvier 2010, la Commission décide de traduire le Conseil devant la Cour de Justice européenne.

Le 22 janvier 2010, la Commission européenne introduit le recours.

Le 24 novembre 2010, l'arrêt de la Cour intervient juste avant que le Conseil ne doive décider de la Méthode pour 2010. L'arrêt *Affaire C-40/10* est clair et favorable à la Commission, au Parlement et au personnel et constate que le Conseil aurait dû respecter le Statut, que la clause d'exception de l'article 10 de l'Annexe XI du Statut ne pouvait pas s'appliquer.

Le 13 décembre 2010, après quelques tergiversations de certaines délégations, le Conseil décide la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour.

Le 20 décembre 2010, une adaptation annuelle de 0.1 % au 1.7.2010 des traitements et pensions de base est décidée par le Conseil. Plusieurs questions restent en suspens telles que l'impact d'une augmentation rétroactive des fonctionnaires allemands, intervenue durant la période de référence, et d'autres corrections du chiffre allemand potentiellement en notre faveur qui n'ont pas non plus été prises en considération.

Les coefficients correcteurs sont adaptés. Toutefois, leurs diminutions dans certains pays posent des problèmes supplémentaires lors de la mise en œuvre de cette adaptation.

Le Conseil annonce la couleur :

Le 20 décembre 2010, se référant à la crise économique et financière, le Conseil demande à la Commission, sur la base de la clause d'exception (Art.10 de l'Annexe XI du Statut), de présenter des propositions appropriées en temps voulu pour que le Parlement européen et le Conseil puissent les examiner et les adopter avant la fin de 2011, et cela

jusqu'à la dernière application de la méthode au 1er juillet 2012.

Le 18 janvier 2011, réagissant à un rapport Eurostat sur l'évolution à long terme du coût des pensions, le Conseil exige que la Commission réponde à ses questions concernant notre régime et présente des propositions qui pourraient fondamentalement mettre en cause notre régime.

Situation statutaire et politique

Formellement, l'annexe XI du statut (la Méthode) vient à échéance au 31 décembre 2012 ainsi que la contribution temporaire. Le 30 juin 2013, l'application de l'annexe XII sur la Méthode de calcul actuariel de nos pensions se termine.

La Commission doit donc décider de présenter des propositions visant à renouveler ces deux annexes. Normalement, ces propositions ne devraient concerner que les aspects techniques de ces deux annexes. Mais, maintenant une importante pression politique s'exerce sur la Commission pour introduire des propositions d'économies dans le budget de fonctionnement (Chapitre 5). Le Conseil demande donc de réviser une nouvelle fois le statut – après la grande réforme de 2004 – afin de réaliser des économies budgétaires.

Le Vice Président M. ŠEFČOVIČ en charge de l'administration a fait plusieurs déclarations rassurantes - dont la dernière devant les pensionnés aux Assises de l'AIACE à RIGA - sur les intentions de la Commission et notamment sur sa volonté d'obtenir la Méthode accompagnée de réformes mineures du Statut.

Pourtant, plus ou moins au même moment, le Commissaire LEWANDOVSKI chargé du budget qui prépare les perspectives financières après 2013, a déclaré à la presse que la Commission réviserait substantiellement le statut pour en finir avec certains « privilèges » accordés aux personnels du Service Public européens.

Enfin, le Vice Président a rappelé que la Commission agira dans le cadre habituel de son pouvoir d'initiative et de proposition et a annoncé le calendrier des négociations. Elles commenceront sur la base d'une première décision d'orientation de la Commission du 29 juin 2011. Il a toutefois chargé la DG HR d'ouvrir immédiatement la concertation préalable avec les OSP. D'abord, « oubliée », l'AIACE conformément à la promesse du Vice Président et aux termes de l'accord avec la Commission, Ludwig SCHUBERT et Pierre BLANCHARD ont été invités et y ont participé. La DG HR n'étant pas en mesure de proposer quoi que ce soit avant la décision d'orientation de la Commission, la concertation s'est soldée



par un véritable dialogue de sourds...et a été suspendue.

Au niveau technique, les services de la Commission préparent le rapport sur l'application de la clause d'exception. Le rapport n'est pas disponible, mais quelques éléments techniques ont été communiqués au groupe technique rémunération (GTR) auquel l'AIACE participe activement. Il en va de même pour les pensions.

Il est probable que les réponses de la Commission basées sur ces deux rapports seront divulguées le 29 juin prochain et peut-être aussi la réponse à notre lettre au Président BARROSO du 27 octobre 2010 (voir page 14 à 18 du VOX 86).

L'AIACE a défini une ligne très claire sur ce dossier qu'elle entend défendre vigoureusement :

La méthode doit être absolument reconduite dans le statut, car elle assure dans

la paix sociale le parallélisme entre les rémunérations communautaires et celles pondérées des fonctionnaires nationaux ; pour les pensionnés elle assure le lien avec l'évolution des rémunérations des actifs. En outre les pensions font clairement référence aux grades et échelons des actifs dans la grille de l'article 66 du statut.

La notion du niveau relatif rémunération/pension communautaire englobe l'ensemble des allocations et indemnités diverses ce qui constitue également des droits acquis.

Les paramètres sociaux/économiques disponibles tant pour 2009 que 2010 et 2011 en cours, au niveau de l'UE, à notre avis, ne soutiennent absolument pas une hypothèse d'application de la clause d'exception.

Notre régime de pension est en équilibre et soutenable à long terme. Il a déjà été révisé en 2004, et aucun des systèmes nationaux disparates ne démontre sa supériorité ou ne constitue un exemple quelconque pour le niveau communautaire.

Nos pensions sont acquises au moment de les percevoir et le montant de la dette actuarielle, y compris les droits acquis des actifs – soit 37.2 milliards (voir article suivant de Ludwig SCHUBERT sur ce sujet) — est indiqué dans le bilan de l'UE.

Enfin politiquement, le niveau des rémunérations et des pensions en tant que véritable salaire différé, constitue le cœur des moyens qui permettent d'attirer les meilleurs éléments dans l'UE et garantit la permanence, la compétence et l'indépendance du Service public européen.

Les deux tableaux ci-dessous permettent d'apprécier l'importance dans la durée de la Méthode notamment pour des pensionnés qui n'ont plus d'échelons supplémentaires et encore moins de promotion.

22 juin 2011 Dernières- mauvaises-nouvelles

Moins d'une semaine avant que la Commission européenne ne fixe sa décision d'orientation concernant d'éventuelles modifications statutaires, huit EM lancent l'offensive en publiant le document ci-dessous :

MEETING DOCUMENT

From: General Secretariat of the Council

Subject: Contributions concerning the content of upcoming Staff Regulations Review

From eight delegations: Austrian, Danish, Finnish, French, German, Netherlands, Swedish, and United Kingdom.

Ces EM demandent à la Commission de proposer des modifications du statut concernant : la Méthode, les pensions, le prélèvement, la structure des carrières, et les allocations.

Outre ce qui concerne les actifs, ils demandent – au minimum- plus particulièrement pour les pensionnés: la séparation de l'application de la Méthode entre les rémunérations et les pensions ; l'application d'un prélèvement aux pensionnés, des réductions importantes dans le régime décidé en 2004 et enfin, une revue à la baisse des diverses allocations !

La guerre est déclarée

1. Tableau récapitulatif des applications de la Méthode dans la grille avec effet sur les pensions depuis 1991, y inclus les décisions de décembre 2010.

1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999		
3,4 %	4,1 %	0,9 %	0,5 %	1,1 %	1,4 %	2,2 %	1,9 %	2,7 %		
2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
2,3 %	3,7 %	3,0 %	3,4 %	0,7 %	2,2 %	2,3 %	1,4 %	3 %	3,7 %	0,1 %

2. Tableau rectifié (par rapport à celui publié dans le VOX 87) de l'évolution du pouvoir d'achat depuis 2004, tel que transmis au Conseil.

Il faut noter que les fonctionnaires nationaux des administrations centrales selon les calculs et vérifications d'EUROSTAT ont également perdu 1,9 % de leur pouvoir d'achat, ce qui valide parfaitement le parallélisme. En ce qui concerne les fonctionnaires communautaires en activité, il convient de souligner qu'ils subissent également les prélèvements correspondant à la contribution pension et à la contribution temporaire.

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2004-2010
-1.2 %	0.0 %	+0.2 %	0.0 %	-1.3 %	2.70 %	-2.2 %	-1.9 %

On peut donc constater que grâce à la Méthode, depuis son renouvellement en 2004, les rémunérations et pensions des personnels du SPE ont été augmentées de 14,1 %.

L'indice international du coût de la vie à Bruxelles a augmenté sur la même période de 16,3 % soit une perte de pouvoir d'achat de -1,9 %.

Calcul exact effet Méthode tableau 1 : $1,007 \times 1,022 \times 1,023 \times 1,014 \times 1,030 \times 1,037 \times 1,001 = 1,1414$ soit 14.1 %.

Calcul exact perte de pouvoir d'achat tableau 2 : $0,988 \times 1,0 \times 1,002 \times 1,0 \times 0,987 \times 1,027 \times 0,978 = 0,981$ soit -1,9 %



Nos 37 milliards d'euros

La couverture financière de notre régime de pensions

Rappel

L'article sur nos pensions dans le N° 86 de VOX (*) a mis en évidence l'origine et les caractéristiques de notre régime de pension. Il est utile de rappeler, encore une fois, qu'il ne s'agit pas d'un système de répartition (« pay as you go ») où les contributions d'une année doivent couvrir les pensions payées dans la même année. Mais il s'agit bien d'un système actuariel dérivé du fonds de pension de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) où les contributions (des fonctionnaires actifs pour 1/3 et celles du budget pour 2/3) d'une année doivent couvrir la contre-valeur actuarielle des droits à la pension acquis dans la même année. En effet, au moment de l'élaboration du Statut de 1962, les experts budgétaires des pays membres ont opté pour une formule qui économisait à court terme sur les paiements budgétaires, sans pour autant modifier les engagements à terme du budget. Ainsi la cotisation patronale reste dans le budget (et n'est pas payée à un fonds séparé du budget) et la cotisation des fonctionnaires est versée au budget. Mais l'engagement du budget à payer les pensions à l'échéance statutaire est garantie de la manière juridique la plus contraignante possible dans l'article 83 §1 du Statut : le paiement des prestations du régime de pensions constitue une charge (inconditionnelle) du budget et simultanément, les États membres garantissent collectivement le paiement de ces prestations !

La couverture de nos pensions dans le bilan de l'UE

À côté du budget annuel, l'Union européenne publie annuellement un bilan des actifs et passifs de l'UE. Le dernier bilan disponible



(cf. J.O. C 308/1 du 12.11.2010) contient au passif une position (N 2.12) de 37,242 milliards d'Euros appelée « Avantages du personnel ». Ce montant correspond à la valeur actuelle au 31.12.2009 de tous les droits à pension existants des actifs et des pensionnés (y compris les engagements de l'UE à assumer au titre de la contribution au Régime commun d'assurance-maladie pour son personnel retraité) et à payer à l'avenir à l'échéance statutaire. Le calcul de cette valeur actualisée s'est basé sur l'hypothèse d'un taux d'intérêt nominal de 4,5 % et un taux réel de 2,0 %. Pour les autres variables du calcul, les dispositions statutaires, le nombre actuel des fonctionnaires actifs et le niveau réel (hors inflation) des salaires et pensions ont été supposés constants.

Comme le paiement des pensions n'est pas seulement à charge du budget de l'UE, mais aussi garanti collectivement par les États membres, le bilan de l'UE devrait avoir à l'actif une position du même montant comme dette des États membres vis-à-vis de l'UE. En effet, cette position existait jusqu'en 2004. Mais un comptable de la Commission a modifié les

règles comptables de sorte que le bilan de l'UE contient maintenant un déficit important. Toutefois, le montant de 37,242 milliards d'Euros reste mentionné en dessous du bilan comme « montant à appeler auprès des États membres ». Le Comité consultatif sur les standards comptables, le Comité du personnel de la Commission et le Parlement (**), à plusieurs reprises, ont demandé de remettre ce montant à l'actif du bilan de l'UE. Les anciens, évidemment, souscrivent à cette demande ! Indépendamment de la réponse à cette demande, il est clair que la modification de la règle comptable effectuée en 2005 ne peut en rien changer le droit statutaire et nos pensions restent bel et bien « à charge du budget » et sont « garanties collectivement par les États membres » !

La signification économique de nos 37 mrd €

Notre régime de pension est en équilibre actuariel. Le taux de contribution peut être adapté chaque année pour maintenir cet équilibre. Lors d'un examen actuariel approfondi, tous les cinq ans, l'âge de la retraite peut (éventuellement) être modifié également ; il s'agit là d'une variable peu populaire, mais – à terme – très puissante pour assurer l'équilibre du système. Elle avait été utilisée lors de la révision 2004 du Statut. Ces deux variables sont les seules que le Statut prévoit pour assurer l'équilibre du régime. Elles sont pleinement suffisantes.

Dans la mesure où notre régime de pension est et reste en équilibre actuariel, la valeur actuelle de tous les droits à la pension (les 37,242 milliards d'Euros du bilan de l'UE) est une approximation réaliste (à la variation près des taux d'intérêt dans le passé) de la valeur que devrait avoir aujourd'hui un fonds de pension effectif placé dans les

titres de la dette publique des États membres. Pour être explicite : si le Statut entré en vigueur le 1.1.1962 avait créé un fonds de pension classique à placer dans les titres de la dette publique des États membres, ce fonds pourrait avoir un ordre de grandeur de 37 milliards d'Euros au 31.12.2009. Ce fonds correspondrait non seulement à la valeur actuelle de tous les droits à pension acquis par la population active et retraitée actuelle, mais aussi à la valeur actuelle de toutes les cotisations salariales et patronales versées depuis l'entrée en vigueur du Statut, moins la valeur actuelle des pensions déjà payées dans le passé.

Dans ce contexte, il est intéressant de noter que le rendement d'intérêt d'un fonds de 37,242 milliards d'Euros en 2010, au taux d'intérêt implicite moyen de 3,8 % de la dette des États membres en 2010 (source DG ECFIN, mai 2011) s'élèverait à un montant de 1,415 milliards d'Euros, à comparer avec les 1,235 milliards d'Euros (selon la note de l'Office statistique de l'été 2010) payés effectivement pour nos pensions en 2010. Un placement dans des titres publics à plus long terme pourrait avoir eu un rendement encore plus élevé !

Un dernier aspect mérite d'être souligné dans ce contexte : dans la mesure où les 37,242 milliards d'Euros correspondent approximativement à la valeur actuelle du fonds de pension effectif qui aurait pu être créé par notre Statut en 1962, ce montant correspond également à la valeur actuelle des économies que le budget a fait effectivement depuis 1962 sur les paiements au titre des contributions (patronales et salariales) à notre régime de pension comparé à une situation avec un fonds de pension effectif. Il est évident que cette économie sur les paiements du passé constitue simultanément un engagement pour les paiements de l'avenir.

Conclusions

Les considérations précédentes sur la couverture et la logique financières de notre régime de pension n'ont pas été prises en considération dans la note de l'Office statistique (***) que la Commission a transmise au Conseil en été 2010 sans concertation avec les représentants du personnel actif et pensionné. Comme nous l'avons déjà souligné dans le N° 86 de VOX, cette note contient l'erreur de considérer notre régime de pension comme un régime de répartition (« pay as you go »). Cette erreur a probablement contribué à amener le Conseil à demander, en janvier 2011, une révision

fondamentale de notre régime de pension (cf. l'article « Une déclaration de guerre du Conseil contre le service public européen » paru dans le N° 87 de VOX, pages 15 et 16).

Toutefois, nos arguments – et ceux de la Commission, si elle veut bien les utiliser pour défendre notre régime de pension – sont excellents :

- ◆ Contrairement à de nombreux régimes nationaux, notre régime est en équilibre et le paiement des pensions actuellement – et à tout moment à l'avenir – est couvert par la contre-valeur actuarielle des cotisations salariales et patronales retenues auparavant dans le budget.
- ◆ L'évolution du nombre des pensionnés sous l'hypothèse d'une constance du nombre des actifs, d'environ 18.000 en 2011 à environ 36.000 en 2037 et 2059, n'est rien d'autre que le reflet des recrutements d'avant 2010 et des effets du tableau de mortalité (cf. la note l'Office statistique). Ces recrutements ont été faits sous la promesse de pension formelle du Statut (selon le cas, en version avant ou après 2004).
- ◆ L'accroissement des paiements annuels de pensions, à niveau réel constant (hors inflation) des salaires et pensions, dépend de cette évolution du



nombre des pensionnés et des dispositions statutaires en vigueur avant et après 2004. La note de l'Office statistique met en évidence que la révision du Statut de 2004 n'entraîne que peu d'économies concernant les paiements annuels à l'horizon de 10 ans, mais cette économie s'accroît progressivement et atteint 1 milliard d'Euros ou environ 1/3 des paiements annuels après 50 ans.

Compte tenu de ces arguments, il faut espérer que la Commission rejette la demande du Conseil visant à mettre en cause les fondements de notre régime de pension. Dans le cas contraire, il faudrait se demander à quoi aurait servi la révision du Statut de 2004 et quelle proposition raisonnable la Commission pourrait faire tout en préservant nos droits acquis !

(*) *Le régime de pension des fonctionnaires et autres agents de l'UE, N° 86 de VOX, page 16 à 18*

(**) *Par exemple : lors de la décharge budgétaire 2007 concernant l'année 2005 ainsi que dans les décharges budgétaires des années suivantes.*

(***) *« Eurostat study on the long-term budgetary implications of pension costs », Doc. Sec (2010) 989 finaux.*



Le Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM)

2010 : une meilleure année...?

Premiers résultats 2010

Selon les informations communiquées par les responsables du RCAM présents à RIGA et les données comptables disponibles, l'année financière 2010 du régime serait meilleure que 2008 et même que 2009.

Le résultat économique serait positif de plusieurs millions d'euros tandis que le résultat brut opérationnel serait encore négatif.

Cela signifie que le fonds de réserve ou du moins les intérêts – qui ont été exceptionnels pour 2010 – sont toujours utilisés pour compenser le déficit opérationnel. Le fonds de réserve ne s'accroît donc plus.

Cela pourrait être une bonne nouvelle qui doit encore être confirmée par un approfondissement des données et le rapport annuel du RCAM qui n'a pas encore été présenté au CGAM. La situation ne s'avère donc pas catastrophique comme nous l'écrivions dans le dernier VOX 87, le déficit n'étant peut-être pas « structurel » comme beaucoup l'estime toujours. Toutefois étant donné la structure de la comptabilité et notamment le recouvrement des remboursements



sur plusieurs années, il faut rester prudent.

Il faut d'autant plus rester prudent que la plupart des principales variables du RCAM n'évoluent pas favorablement. Il s'agit en particulier de la composition des « groupes » de bénéficiaires dans lesquels le nombre de bas revenus augmente, comme le coût de la médecine en général. Enfin, la population concernée vieillira progressivement en conséquence du blocage en cours des effectifs dans le cadre des économies budgétaires

imposées mais aussi, nous l'espérons, grâce à l'augmentation de la durée de la vie.

Rendez-vous à l'automne avec des résultats consolidés et des analyses plus complètes.

Coefficient d'égalité

Les responsables du PMO/RCAM sont bien conscients des problèmes rencontrés avec la dernière modification des coefficients, notamment dans les pays où la médecine est particulièrement onéreuse. Un groupe de travail paritaire au niveau du CGAM a été mis en place et présidé par le Vice-président du CGAM, M. POPOTAS de la Cour de Justice européenne, pour examiner la méthodologie et proposer le cas échéant les améliorations dans le cadre juridique actuel. Un expert de l'AIACE de la section ITALIE y participera.

Divers

Plusieurs réclamations ayant été déposées sur les sujets suivants, il me semble utile de rappeler les règles d'application :

◆ Soins dentaires (DGE Chapitre 5-1, code 310)

Attention au **plafond de remboursement à 80 % de 750 € par année civile et par bénéficiaire** sur les frais de prévention bucco-dentaire, de radiologie, de soins et de chirurgie (sauf maladie grave). Les actes doivent être effectués par des personnes habilitées par les autorités nationales compétentes.

◆ Traitements divers (DGE Chapitre 8-1)

L'aérosolthérapie, la consultation d'un diététicien, la kinésithérapie, la physiothérapie et les traitements assimilables ainsi que la pédicure médicale, doivent être prescrits par un médecin. Les traitements doivent correspondre aux prescriptions médicales et être effectués par des prestataires habilités professionnellement et légalement reconnus par les autorités nationales compétentes. **L'acupuncture** doit être effectuée par un prestataire légalement autorisé dans son pays; la **mésothérapie** doit être pratiquée par un médecin ou en centre hospitalier et autorisé préalablement; les **rayons ultra-violet**s doivent être préalablement autorisés.

Les factures doivent être établies par les prestataires eux-mêmes, à l'exception de traitements en centre hospitalier, de revalidation, ou de cure thermale reconnue et autorisée préalablement !

Les prolongations de traitement ne sont pas toujours possibles, mais doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de la caisse.

Au PMO/RCAM bureau liquidateur de BRUXELLES

l'accueil s'est amélioré pour les nombreux anciens qui souhaitent remplir et déposer leurs demandes de remboursement de frais de maladie. Un local ad hoc avec la photocopieuse et le matériel adéquat est désormais disponible... à l'abri des courants d'air dans l'entrée du SC29 et de confortables fauteuils ont été installés dans le hall d'entrée du SC27 à côté de la cafétéria. De la part de l'AIACE, merci

aux responsables du Service de ces gestes qui prouvent que les actifs s'occupent des anciens.





Par Dominique DESHAYES
Vice-présidente de l'AIACE-section BELGIQUE
Secrétaire générale de l'AIACE Internationale

Relations avec le PMO

A l'issue de la dernière Assemblée Générale de l'AIACE, section Belgique, un nouveau Conseil d'administration a été élu. Le 31 mars 2011, il m'a désignée comme Vice-présidente. Le 30 mai 2011, j'ai accepté de devenir Secrétaire Générale au sein du Bureau de l'AIACE internationale présidé par Richard HAY.

Outre ces fonctions, j'ai proposé au Conseil d'Administration de gérer le dossier des relations avec le « Pay Master Office » PMO. Ceci m'amènera, selon les termes de l'Accord conclu

entre la Commission et l'AIACE, « à jouer un rôle d'intermédiaire entre pensionnés et Commission, facilitant ainsi la tâche de cette dernière en contribuant à améliorer l'information des pensionnés et à faciliter leurs démarches administratives ».

Concrètement, je me propose de conseiller ceux et celles d'entre vous (d'abord au niveau de la BELGIQUE, puis si l'expérience est positive et avec l'accord du CA aux autres pays de résidence des pensionnés) qui connaissent des problèmes

individuels, ponctuels, liés aux pensions ou au Régime Commun d'Assurance Maladie (remboursement des frais médicaux).

En liaison avec le président de la section Belgique, ainsi que le cas échéant, avec le Président et le Vice-président de l'AIACE Internationale, j'espère ainsi pouvoir, en toute transparence, vous apporter assistance et conseils.

Je serai à votre disposition par courriel à l'adresse suivante : aiace-sg@ec.europa.eu

Aide juridique pour les membres

Le Bureau international de l'AIACE a conclu un accord avec trois avocats bruxellois spécialisés en matière statutaire.

Ces avocats se sont engagés à fournir une première consultation contre paiement d'un honoraire de 150 EUR.

Groupe Assurances

Il est rappelé que le Groupe de travail Assurances peut aider ou conseiller les Anciens qui ont un différend sérieux avec le courtier chargé de la gestion des dossiers dans le cadre des deux polices d'assurance-groupe souscrites par l'AIACE en faveur des anciens fonctionnaires et de leur conjoint: d'une part, l'assurance accident qui couvre les frais médicaux et une éventuelle invalidité permanente partielle résultant d'un accident (IPP) et, d'autre part, l'assurance maladie complémentaire « gros risques », couvrant les frais d'hospitalisation.

Membres du groupe

Anthony CASTON, président:

Courriel: anthony.caston@skynet.be

Gerhard van den BERGE:

Courriel: bergevdg@tiscali.nl

Regina THILL:

Courriel: thillreg@pt.lu

Communication du PMO, RCAM, Bureau liquidateur d'ISPRA (Italie)

Avis aux affiliés du régime Commun d'Assurance Maladie dépendant du Bureau liquidateur d'ISPRA :

Le bureau RCAM (Réglementation Assurance Caisse Maladie) d'Ispra vous informe qu'à partir du 1er mai 2011 la Médecine Préventive sera traitée par le bureau RCAM de Bruxelles.

Ci-contre les nouveaux contacts pour renseignements et/ou envoi des demandes de médecine préventive :
PMO MEDECINE PREVENTIVE
Rue de la Science 27, bureau 03/004
B-1049 BRUSSELS
Tel. 0032 2 29 53 866

Courriel :

MEDECINE-PREVENTIVE@ec.europa.eu



Secrétariat international de l'AIACE:
Geneviève Parfait - Marceline NGALA-MIANDA
De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
Rue de la Science 29 (SC-29 02/04)
1049 BRUXELLES
Tél. : + 32(0)2-295.29.60
HR-AIACE-GENERAL@ec.europa.eu





Bringing the EU closer to its citizens, but how ?

The « democratic deficit » of the European Union

How can we bring Europe closer to its citizens and narrow the «democratic deficit» of the Union and its institutions? How can we strengthen «**representative democracy**» and raise the image and the visibility of «European» political parties? Why do those parties not play their role as intermediaries between the «political institutions» of the Union and its «public opinion»? What can we do in order to stimulate and broaden the political debate in the EU by making it more transparent and familiar to the European citizens?

Furthermore, how could we «Europeanize» the European elections and prevent them from focusing purely on national issues? How could we clarify European issues and give them a more political dimension? Why not create, in addition to national constituencies, a single European-wide constituency and establish transnational lists of candidates from several Member States? Do we have to change the Lisbon Treaty to do this? Which necessary reforms could we push through without treaty changes? These are some of the many questions which two recent studies of «Notre Europe», the «think tank» founded by Jacques DELORS, try to answer.¹

Lastly, how can we reinforce «**participatory democracy**», in other words involve more fully the European citizens and civil society in the public debate on societal issues? How can we mobilize the «**European Citizens' Initiative**» (ECI) provided for in the Lisbon Treaty and which allows at least one million citizens from a significant number of Member States to suggest legislative proposals that could be brought forward by the European Commission ?

«European Political parties : the missing link» «Les partis politiques européens : le chaînon manquant» - Sir Julian Priestley (November 2010)

Democratization of the European political life

Noting a growing disenchantment of the citizens vis-à-vis European political life, resulting in a steady decrease in the turnout for the European elections², Julian PRIESTLEY, former Secretary-General of the European Parliament, suggests that the European political parties should organize themselves better in order to arouse the interest of the citizens.

Whereas, according to the Lisbon Treaty (TEU Title II, article 10, par. 4), « Political parties at European level contribute to



Rapprocher l'UE de ses citoyens, mais comment?

Le « déficit démocratique » de l'Union européenne

Comment rapprocher l'Europe de ses citoyens et réduire le «déficit démocratique» de l'Union et ses institutions? Que faire pour renforcer la «**démocratie représentative**», c'est-à-dire améliorer l'image et la visibilité des partis politiques «européens»? Pourquoi ces partis ne remplissent-ils pas leur rôle d'intermédiaires entre les « institutions politiques » de l'Union et son «opinion publique » ? Que faire pour stimuler et propager le débat politique dans l'UE en le rendant plus transparent et familier aux yeux des citoyens européens ? Par ailleurs, comment «européaniser» les élections européennes et éviter qu'elles ne se focalisent sur des enjeux purement nationaux? Comment clarifier et politiser les enjeux européens? Pourquoi ne pas créer, en plus des circonscriptions nationales, une circonscription paneuropéenne et établir des listes transnationales de candidats provenant de plusieurs États membres ? Pour ce faire, doit-on modifier le traité de Lisbonne? Le cas échéant, quelles réformes peut-on faire «à traités constants»? Autant de questions auxquelles deux publications récentes de «Notre Europe», le laboratoire d'idées ou «think tank» fondé par Jacques DELORS, tente de répondre.¹

Enfin, comment renforcer la «**démocratie participative**», c'est-à-dire impliquer davantage les citoyens européens et la société civile dans le débat public sur les enjeux de société? Comment mobiliser l'«**initiative citoyenne européenne**» (ICE) prévue par le Traité de Lisbonne et qui permet à au moins un million de citoyens provenant d'un nombre significatif d'États membres de suggérer des propositions législatives susceptibles d'être présentées par la Commission européenne?

«Les partis politiques européens : le chaînon manquant» - « European Political parties : the missing link» Sir Julian Priestley (novembre 2010)

La démocratisation de la vie politique européenne

Partant du constat d'une désaffection croissante des citoyens vis-à-vis de la vie politique européenne, qui se traduit par la baisse constante des taux de participation aux élections européennes², Julian PRIESTLEY, ancien secrétaire général du Parlement européen, propose aux partis politiques européens de se réorganiser pour réveiller l'intérêt des citoyens.

Si le traité de Lisbonne (TUE Titre II, article 10, par. 4) dispose que «Les partis politiques au niveau européen contribuent à la formation

forming European political awareness and to expressing the will of citizens of the Union», reality stays far from this ambition: the «European» parties, especially the main political formations which are in favor of the European construction, often only play a role of coordinating the respective positions of the national parties which the members of the European Parliament come from.

In order to change this situation, Julian PRIESTLEY proposes four «modest reforms», which do not require a change to the Lisbon Treaty.

- ◆ The members of the national political parties should be given the possibility of joining directly the European political parties.
- ◆ The European political parties should be thoroughly democratized.
- ◆ The parties should designate a candidate for the presidency of the Commission.
- ◆ Lastly, the European elections should give the citizens, far more than was the case in the previous elections, the possibility of making choices between rival political visions with the aim of mobilizing the voters.

«Post-national democracy and the reform of the European Parliament» - «La démocratie post-nationale et la réforme du Parlement européen» Andrew Duff (November 2010)

Transnational lists for the European election in 2014?

The most spectacular part of the reform drafted by Andrew Duff, liberal MEP (ALDE, UK) and President of the Union of European Federalists (UEF), aims at creating, in time for the next European elections in 2014, a **pan-European constituency**, for which 25 extra MEPs will be elected from EU-wide transnational lists. The 25 MEPs elected



from the transnational lists would join the 751 MEPs voted in nationally, so the number of MEPs would rise to a total of 776. The aim of the initiative, which has the support of the four main groups in the EP (EPP, S&D, ALDE and Greens/EFA) is to encourage higher turn-out in the European elections, enhance the role of European political parties and boost the Parliament's popular legitimacy.

In European elections, each voter will have two ballot papers, one for national lists and the other for EU-wide ones. «We are seeking to exploit for the first time the new powers we have, as a result of the Lisbon Treaty, to improve the popular legitimacy of this House», said rapporteur Andrew Duff in the debate on Monday, 18 April.

In the meantime, the European Parliament constitutional affairs committee (AFCO) voted on 19 April in favor of a far-reaching reform of the rules for European elections

de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union», la réalité reste toutefois éloignée de cette ambition: les partis «européens», en particulier, les principales formations politiques favorables à la construction européenne, ne jouent souvent qu'un rôle de coordination des positions respectives des partis nationaux d'où sont issus les députés élus au Parlement européen.

Pour remédier à cet état de choses, Julian PRIESTLEY propose quatre «modestes réformes», qui ne nécessitent aucune modification du Traité de Lisbonne.

- ◆ La possibilité d'une affiliation directe des membres de partis nationaux aux partis politiques européens.
- ◆ Une démocratisation en profondeur des partis politiques européens.
- ◆ La présentation par les partis politiques européens, lors des élections européennes, d'un candidat à la présidence de la Commission européenne.
- ◆ Enfin, la possibilité donnée, lors des élections européennes, d'un choix entre des visions politiques rivales susceptibles de mobiliser les électeurs.

«La démocratie post-nationale et la réforme du Parlement européen» - «Post-national democracy and the reform of the European Parliament» Andrew Duff (novembre 2010)

Des listes transnationales pour l'élection européenne en 2014?

L'élément le plus spectaculaire de la réforme élaborée par Andrew DUFF, eurodéputé libéral (ADLE, UK) et président de l'Union des fédéralistes européens – UEF), est la création, en temps utile pour les prochaines élections européennes en 2014, d'une **circonscription paneuropéenne**, dont 25 députés supplémentaires seraient élus sur des listes transnationales à l'échelle de l'Union. Les 25 députés élus sur des listes transnationales devraient rejoindre les 751 députés

choisis parmi les nationaux, de sorte que le nombre de députés s'élèverait au total à 776. L'objectif de l'initiative, qui a le soutien des quatre principaux groupes politiques au Parlement (PPE, S&D, ADLE et Verts/ALE), est d'accroître le taux de participation aux élections européennes, de développer le rôle des partis politiques européens et de renforcer la légitimité démocratique du Parlement.

Lors des élections européennes, chaque électeur aurait deux bulletins, l'un pour les listes nationales et l'autre pour des listes à l'échelle de l'Union. «Nous cherchons à exploiter pour la première fois les nouveaux pouvoirs que nous avons obtenus par le Traité de Lisbonne en vue d'améliorer la légitimité populaire de l'Assemblée», a déclaré le rapporteur Andrew DUFF lors du débat lundi 18 avril.

Dans l'intervalle, la commission des affaires constitution-

from 2014 and has approved the essential elements of the DUFF report by 20 votes to 4. Its proposals will be put to the vote in the plenary session in June.

«*The AFCO vote was welcomed with a whole wave of reactions and comments, for the most part positive. Joint leader of the Greens/EFA Daniel Cohn-Bendit (France) exclaimed: "Finally, Europe-wide lists" and he said: "With the adoption of transnational lists in European elections, EU citizens will, for the first time, have the real opportunity to vote European". Cohn-Bendit credits the Greens with being the ones who brought about "genuine European electoral campaigns" and he says that the new proposals "are an important stage on the way to a real Europe of citizens and will help make Europe more democratic and democracy more European". Speaking as the head of the Union of European Federalists (UEF), rapporteur Andrew Duff says in a press release that the vote is "a big step forward for a United European Democracy". Duff is confident that national parties will not oppose the reform and denies that the smaller EU states will be disadvantaged. UK Conservative Ashley Fox adopts a totally different tone, however: "Once again, federalist MEPs from Labour and the Liberal Democrats are trying to force a European identity on us. This kind of nonsense is the reason why people are turning against the EU ».* Fox says he is confident the UK government would veto the proposal "if ever it came to the European Council.» (Agence Europe 20 April 2011)

As we can see, the proposals put forward in the DUFF report -which require a slight modification to the Lisbon Treaty (number of MEPs)- will certainly experience some difficulties to be pushed through before the European election of 2014. But the author of the proposal will certainly not lose heart.

nelles du Parlement européen (AFCO) s'est prononcée, mardi 19 avril, en faveur d'une réforme profonde des règles pour les élections européennes à partir de 2014 et a approuvé l'essentiel du rapport DUFF par 20 voix pour et 4 contre. Ses propositions feront l'objet d'un vote en session plénière en juin.

«*Le vote de l'AFCO a été salué par une vague de réactions et de commentaires, le plus souvent positifs. Le co-président du Groupe des Verts/ALE Daniel Cohn-Bendit (France) s'est exclamé: «Enfin des listes d'envergure européenne» et il a dit: «Avec l'adoption de listes transnationales pour les élections européennes, les citoyens et les citoyennes de l'UE ont, pour la première fois, une réelle possibilité de voter européen». Cohn-Bendit attribue aux Verts la paternité «des vraies campagnes électorales européennes» et affirme que les nouvelles propositions «représentent une étape importante vers une véritable Europe des citoyens et contribuent à rendre l'UE plus démocratique, mais aussi la démocratie plus européenne». Le rapporteur Andrew Duff s'exprime, dans un communiqué, en tant que président de l'UEF, l'Union des fédéralistes européens, et qualifie le vote de «grand pas en avant vers une démocratie européenne unie». Duff est confiant que les partis nationaux ne seront pas opposés à la réforme et nie que les États les plus petits de l'UE seront défavorisés. D'une tout autre teneur, le commentaire du conservateur britannique Ashley FOX: «Une fois de plus, les fédéralistes essayent de nous tailler de force une identité européenne. Cette attitude insensée fait que les citoyens se tournent contre l'UE». Fox se dit sûr que le gouvernement britannique mettra son veto à cette proposition, «si jamais elle arrive au Conseil européen». (Agence Europe 20 avril 2011)*

Comme on le voit, les propositions avancées dans le rapport DUFF -qui nécessitent une légère modification du Traité de Lisbonne (nombre d'eurodéputés)- auront certainement quelques difficultés à être mises en œuvre avant l'élection européenne de 2014. Mais gageons que l'auteur de la proposition ne se découragera pas pour autant.

The «European Citizens' Initiative» (ECI)

Instrument of "participatory democracy": publicity stunt or revolution? ³

The Lisbon Treaty (TUE, Title II, article 11, par. 4) introduces a new form of public participation in European Union policy shaping, the **European citizens' initiative**



L' « Initiative Citoyenne Européenne » (ICE)

Instrument de la «démocratie participative» : «gadget ou révolution?»³

Instaurée par le traité de Lisbonne (TUE, Titre II, article 11, par. 4), l'**initiative citoyenne européenne (ICE)** est une nouvelle forme de participation à l'élaboration des politiques de l'Union européenne. Conformément au traité et sur la base d'une proposition de la

(ECI). As required by the Treaty, on a proposal from the European Commission, the European Parliament and the Council adopted a Regulation which defines the rules and procedure governing this new instrument (Regulation (EU) No. 211/2011 of the European Parliament and of the Council 16 February 2011 on the citizens' initiative).

The ECI will allow 1 million citizens from at least one quarter of the EU Member States to invite the European Commission to bring forward proposals for legal acts in areas where the Commission has the power to do so. The organizers of a citizens' initiative, a citizens' committee composed of at least 7 EU citizens who are resident in at least 7 different Member States, will have one year to collect the necessary statements of support. The number of statements of support has to be certified by the competent authorities in the Member States. The Commission will then have 3 months to examine the initiative and decide how to act on it.

In accordance with the Regulation, it will only be possible to launch the first European Citizens' Initiatives from **1 April 2012** so that Member States can take the necessary measures to allow it to be implemented.

The «green light» for this important instrument in «participatory democracy» has been given on 14 February by the Council in agreement with the European Parliament. On 16 February, the legislative act regarding the «citizens' initiative» was signed in the hemicycle of the European Parliament, in a fittingly solemn manner, highlighted by President Jerzy BUZEK.

Conclusion

The proposals put forward by Sir Julian PRIESTLEY and by Andrew DUFF are aiming at relaunching the «**representative democracy**» through political parties and European Parliament, whereas the «European Citizens' Initiative» should become an instrument of «**participatory democracy**» on EU-wide basis.

One thing is for sure: the future of democracy in Europe will be transnational or the European democracy will decline.

1 www.notre-europe.eu

2 Overall turnout within the EU for the elections in June 2009 was 43,2 %. It was 62 % in 1979, 59% in 1984, 58% in 1989, 57% in 1994, 50% in 1999, 45,5% in 2004.

3 «Gadget ou révolution ?» was the subject of a debate organized on March 16 by the Maison de l'Europe de Paris www.paris-europe.eu

Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil ont adopté un règlement qui définit les règles et les procédures d'utilisation de ce nouvel instrument [règlement (UE) n° 211/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 relatif à l'initiative citoyenne].

L'ICE permet à un minimum d'un million de citoyens issus d'au moins un quart des États membres de l'UE d'inviter la Commission européenne à présenter des propositions d'actes juridiques dans des domaines relevant de sa compétence. Les organisateurs d'une initiative citoyenne doivent former un comité des citoyens composé d'au moins sept citoyens de l'UE résidant dans au moins sept États membres différents. Ils disposent d'une année pour recueillir les déclarations de soutien nécessaires. Le nombre de déclarations de soutien doit être certifié par les autorités compétentes dans les États membres. La Commission dispose alors de trois mois pour examiner l'initiative et décider de la suite à lui donner.

Conformément au règlement, les premières initiatives citoyennes européennes ne pourront être lancées qu'à compter du **1er avril 2012** afin que les États membres puissent arrêter les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Le «feu vert» à cet important instrument de la «démocratie participative» a été donné le 14 février par le Conseil en accord avec le Parlement européen. Le 16 février, l'acte législatif concernant l'«initiative citoyenne» a été signé dans l'hémicycle du Parlement européen, avec une certaine solennité soulignée par le Président Jerzy BUZEK.

Conclusion

Les propositions mises en avant par Sir Julian PRIESTLEY et par Andrew DUFF visent à relancer la «**démocratie représentative**» à travers les partis politiques et le Parlement européen, tandis que l'«Initiative citoyenne européenne» devrait devenir un instrument de la «**démocratie participative**» à l'échelle de l'Union.

Une chose est sûre: l'avenir de la démocratie en Europe sera transnational ou la démocratie européenne régressera.

1 www.notre-europe.eu

2 La participation moyenne au sein de l'UE aux élections de juin 2009 a été de 43,2 %. Elle était de 62 % en 1979, de 59% en 1984, de 58% en 1989, de 57% en 1994, de 50% en 1999, de 45,5% en 2004.

3 Thème d'un débat organisé le 16 mars 2011 par la Maison de l'Europe de Paris www.paris-europe.eu

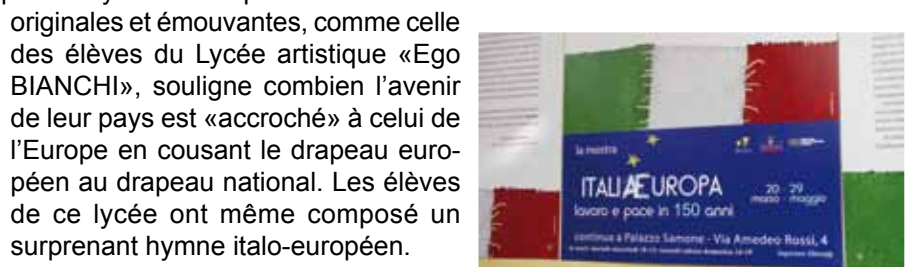
150 ans de l'Italie

1ère capitale de l'Italie et ville royale au cours des siècles, Turin/Torino, et sa région, le Piémont/Piemonte, fêtent les 150 ans de l'Italie jusqu'à l'automne prochain. Il faut en profiter, l'Europe est partout au cœur de la fête. Les rendez-vous sont nombreux et de qualité: art, culture, visites des monuments, Musées -dont le célèbre musée égyptien-, concerts, théâtre, spectacles, nature et paysages. A quelques kilomètres de la ville,

le Château de la « Venaria », sorte de Versailles des «Savoia» accueille une exposition d'œuvres des différentes régions d'Italie. Pour couronner le tout, à Turin ou directement dans les «Langhe» également à quelques kilomètres, les vins renommés piémontais Dolcetto, Barolo, Barbaresco, etc., accompagnés de magnifiques plats du terroir qui vous combleront. Allez-y, voici un avant-goût du voyage !



Ne manquez pas de visiter Coni/Cuneo, magnifique petite ville célèbre aussi pour ses chocolats, à l'ouest du Piémont, à 120 kms de Nice près des Alpes. On y fête aussi partout le 150ème anniversaire de l'Italie. Des initiatives originales et émouvantes, comme celle des élèves du Lycée artistique «Ego BIANCHI», souligne combien l'avenir de leur pays est «accroché» à celui de l'Europe en cousant le drapeau européen au drapeau national. Les élèves de ce lycée ont même composé un surprenant hymne italo-européen.



The Wedding of Wills & Kate

If anyone needs proof of the enduring magic of the British Monarchy, a day in London just after Easter can provide an answer. It was the date of the wedding of Prince William, second in line to the throne, to a young woman without an ounce of royal blood in her veins. Her very name spelt out ordinariness; Catherine Middleton, daughter of a couple who run a small business making children's party novelties.



The entire Kingdom, and much of the rest of the world it seems, paused for an hour or so to witness the nuptials in the ancient purlieu of Westminster Abbey, before the Altar where Kings and Queens of these Islands and Dominions beyond the seas have been crowned for centuries.

Her parents took leave of their business for a moment to join HM the Queen, her Consort, the Duke of Edinburgh, assembled monarchs, politicians, ambassadors and many more friends of the young couple from Europe and the world at large. They watched as their daughter arrived in a limousine in her magnificent Bridal dress, and processed up the aisle to join the man to whom she had given her heart. Prince William stood unmoving at the altar in his army scarlet with his more mischievous brother, Prince Harry, a cavalryman beside him as best man.



The ceremony conducted by the Archbishop of Canterbury and a bevy of other clergy was simple and magnificent at the same time; the words coming from the Church of England Prayer Book used for marriages everywhere for centuries for everyone, king or commoner.

The music and the singing were nothing short of splendid and when it was all over the happy couple departed to the cheers of thousands lining the streets. The Royal procession was in the high tradition for royal occasions, with the Queen's Life Guards on their magnificent horses as escorts. Catherine, or Kate as the tabloids like to call her, came to the Abbey a Commoner; she left as the Duchess of Cambridge and with a string of other titles.

London itself was in a holiday mood. The Government had declared a Bank Holiday and the streets were bedecked in flags and flowers. No traffic moved in central Lon-

don and thousands blocked the streets between the Abbey and Buckingham Palace. These were scenes not witnessed since the fateful day in 1981 when a shy young woman known later as Princess Diana married the heir to the throne, Charles, Prince of Wales. Since then, of course, the Royal Family has experienced traumatic strain from the events surrounding the breakdown of her marriage because of Prince

Charles' relationship with the woman now his wife; the divorce in August, 1996, and the tragic death of the Princes' mother in a car crash in Paris barely a year later, all played out in the newspapers as if in a drama by the likes of Shakespeare or Schiller.

Diana has never been forgotten, Catherine even wore her engagement ring on the day of her plighting her troth. And the latest happy royal couple even replayed the scene on the balcony of the Palace when they exchanged a kiss in full view of the watching multitude at the gates outside and on Television world-wide.

The royal family does not have a good record for marital loyalty. Of the Queen's four offspring only one is still married to the person they took to the altar. Behaviour sometimes amounting to the scandalous has kept the gossip mongers and newspaper sellers cheerful for years. One of her former daughters in law was even barred from the Abbey on the big day although her two daughters were prominent in a variety of extraordinary hats.

All the show is because the British like and feel comfortable with their monarchy. Though it has no power, it dilutes

usefully the appearance of power of the elected politicians and government. It also does have a real role of representation and reconciliation. The Queen has just had a significant impact on the tangled political web within these Islands by happily visiting the Republic of Ireland which hasn't seen a British Monarch on its soil for more than a century.

The monarchy is part of the venerable British Constitution. What is this oddity which is not in written form? One answer down the ages has always been to define it as: the British Constitution is what is. Well, the House of Lords is still undergoing reforms begun more than a hundred years ago. The Act of Settlement dating to 1701 is still in force and means that Roman Catholics cannot marry into the Royal Succession. The politicians are still tinkering with the Constitution, with extra powers going to the separate parts of the United Kingdom. And what of the rules that prevent a first child who is female from succeeding to the British throne? Yet, the British Monarchy survives and even thrives.

All those problems as well as the besetting crises surrounding the challenges of our European aspirations and the Banks were set aside for a few hours on 29 April, 2011. Indeed, Her Majesty the Queen seems to be going on from strength to strength. She's just exceeded the length of George the Third's reign and has only Queen Victoria to beat. At 85 years of age, there could be time for that – her mother lived to the age of over 100. We will be celebrating her Diamond Jubilee 'Sixty Glorious Years' next June.

Wills and Kate have had their honeymoon on a remote island in the Seychelles. They hope to have some privacy for a few years now living on the air base where Prince William operates an air-sea rescue helicopter from the Island of Anglesey.

The great British public, so cynical in other matters, will certainly be cheering them on to produce a clutch of offspring. If they can produce a boy first, at least one constitutional conundrum can be bypassed.





Menschenrechte in Europa – ein trauriges Bild

Mit Stolz sieht sich Europa als Geburtsraum von Demokratie, individueller Freiheit und Menschenrechten. Die Europäer gehen dabei zurück bis in die griechische Antike und die Polis. Ein entscheidendes Ereignis für die Rechte des Individuums gegenüber der Obrigkeit war dann die französische Revolution von 1789. Der Parlamentarismus war allerdings schon viel früher in England entstanden.

Seit dem Ende des II. Weltkriegs versuchen die westlichen Demokratien, ihre Werte im Rest der Welt zu verbreiten. Den historisch wichtigsten Erfolg erzielten sie ohne Zweifel durch den Zerfall der Sowjetunion, d.h. mit dem Scheitern der Ideologie des Kommunismus in der Realität. Viel schwieriger scheint es zu sein, die Werte des Westens in Ländern wie Afghanistan oder dem Irak zu verwurzeln.

Zur Respektierung der Menschenrechte und Grundfreiheiten wurden Mitte des 20. Jahrhunderts rechtliche Grundlagen und Instrumente geschaffen: 1948 verabschiedeten die Mitgliedsländer der Vereinten Nationen die Erklärung zum Universellen Schutz der Menschenrechte. Diese Erklärung mussten alle inzwischen fast 200 Mitgliedstaaten der UN unterschreiben. Die Erklärung sieht allerdings nur lose Strukturen zur Überwachung und keinerlei Sanktionen bei Missachtung vor. Zahlreiche Mitgliedstaaten der UN verstoßen daher regelmäßig und seit vielen Jahren gegen die Menschenrechte. Der Hohe Kommissar für Menschenrechte und das Menschenrechtskomitee der UN können daran nicht viel ändern.

In Europa ist der Schutz der Menschenrechte viel konkreter. Der 1949 mit Sitz in Straßburg gegründete Europarat billigte schon 1950 die Europäische Konvention zum Schutz der Menschenrechte und Grundfreiheiten. Die darin festgelegten Rechte des Einzelnen können vor dem Europäischen Gerichtshof für Menschenrechte in Straßburg eingeklagt werden, wenn der nationale Rechtsweg ausgeschöpft ist. Kein europäisches Land kann Mitglied des Europarats werden, wenn es nicht bereit ist, die Europäische Menschenrechtskonvention zu unterzeichnen und zu respektieren. Damit erkennen die Unterzeichnerstaaten auch die Rechtsprechung des seit 1959 tätigen Europäischen Gerichtshofs für Menschenrechte in Straßburg an. Das von dem englischen Architekten Richard Rogers entworfene, 1994 eingeweihte Gerichtsgebäude mit seinen Rundbauten aus Glas ist inzwischen zum Erkennungssymbol für die Menschenrechte in Europa geworden.

Dem Beispiel der UN folgend, hat der Europarat im Jahre 1999 das Amt eines Kommissars für Menschenrechte geschaffen. Erster Amtsinhaber war der frühere Präsident des Europäischen Parlaments, der Spanier Alvaro Gil Robles. Seit 2005 wird diese Funktion von dem ehemaligen

Generalsekretär von Amnesty International, dem Schweden Thomas Hammarberg, ausgeübt. Seine Aufgabe ist es, die Einhaltung der Rechte von 800 Millionen Menschen in den 47 Mitgliedstaaten des Europarats zu überwachen, zu beobachten und dann dem Ministerkomitee und der Beratenden Versammlung des Europarats Bericht zu erstatten. Eine rechtliche Handhabe, um Missbräuche abzustellen, hat der Kommissar nicht; er kann allerdings grobe Verstöße öffentlich kritisieren und so Druck ausüben. Der Kommissar macht regelmäßig Inspektionsbesuche in den europäischen Ländern. Dabei spricht er nicht nur mit den Regierungsstellen, sondern auch mit der Zivilgesellschaft.



Menschenrechtskommissar zieht negative Bilanz

Wie steht es nun um die Beachtung der Menschenrechte in den 47 Mitgliedstaaten des Europarats (alle 27 Mitgliedstaaten der EU sind auch im Europarat)? Der Jahresbericht von Thomas Hammarberg für 2010 zeigt es deutlich: nicht sehr gut! Der Kommissar beschreibt nach Besuchen in 14 Ländern die Problemfelder, bei denen seit Jahren kaum eine Verbesserung zu verzeichnen ist:

- ♦ Die Roma und andere fahrende Volksgruppen werden nach wie vor in vielen Ländern diskriminiert, ausgegrenzt, verfolgt und tätlich angegriffen. Schutz und Versorgung durch die Behörden ist ungenügend;
- ♦ Fremdenfeindlichkeit und Rassismus sind noch immer weit verbreitet; besonders betroffen sind Migranten, Flüchtlinge und Asylbewerber. Verstärkt werden die Auswüchse durch die wirtschaftliche und soziale Krise.
- ♦ Islamfeindlichkeit bestärkt das traurige Bild. Der Politik sei es nicht gelungen, islamfeindlichen Klischees die Stirn zu bieten;
- ♦ Freiheit der Information und Unabhängigkeit von Presse und Medien werden in vielen Ländern nicht beachtet. Einige Regierungen gehen selbst gegen bescheidene Kritik der Medien vor. Öffentliches Radio und Fernsehen werden der Kontrolle der Regierenden unterstellt;
- ♦ Journalisten werden aus politischen Gründen ermordet, entführt und verfolgt. Eklatante Fälle gab es in Russland, der Türkei und Aserbaidschan. Meist kommen die Täter und ihre Hintermänner ohne Strafe davon.
- ♦ Das Recht auf Vereinigung und friedliche Demonstration wird in etlichen Ländern mehr und mehr erschwert.
- ♦ Personengruppen wie Homosexuelle und Lesbierinnen werden ausgegrenzt und tätlich angegriffen.
- ♦ Schließlich fordert Hammarberg eine bessere Beachtung der Situation der Frauen.

Kein Land bleibt ohne Tadel

Keines der 14 Länder, die Hammarberg 2010 besucht hat, kommt ohne Kritik davon. Relativ gut werden die Niederlande,

Frankreich, Deutschland und Kroatien bewertet.

Lobende Worte findet der Kommissar auch für Fortschritte in der Türkei. Es erstaunt allerdings, dass er nichts zur Diskriminierung der Kurden, der

Frauen und nicht-moslemischer Religionen sagt. Kein Wort auch gegen Gewalt an Frauen, gegen Zwangsheiraten und straflose Ehrenmorde an Frauen.

Nach dem Bericht von Hammarberg stand es 2010 besonders schlecht um die Menschenrechte in Russland, Griechenland, Georgien, Aserbaidschan, Bosnien-Herzegowina und in der Tschechischen Republik. Meist geht es dabei um die miserable Behandlung der Roma und anderer Minderheiten. Obwohl das Kosovo nicht Mitglied des Europarats ist, hat der Kommissar auch dieses junge Land besucht; er berichtet von dort über eine schlimme Behandlung von deportierten Personen in bleiverseuchten Camps. Das oft als „letzte Diktatur Europas“ bezeichnete Weißrussland (Belarus) ist nicht im Europarat.

Menschenrechtsgerichtshof völlig überlastet

Wie schlecht es um das Menschenrechte in Europa steht, zeigt sich daran, dass beim Menschenrechtsgerichtshof in Straßburg zur Zeit rund 140 000 Klagen von Bürgern gegen ihren Staat anhängig sind. Mehr als die Hälfte dieser Beschwerden kommt aus vier Ländern: Russland (29 %), Türkei (11 %), Rumänien (8,6 %), Ukraine (7,5 %), es folgen Italien mit 7,3% und Polen mit 4,6 %.

Der Gerichtshof ist völlig überlastet. Von Jahr zu Jahr steigt die Zahl der Klagen. 2010 wurde mit 61300 ein neuer Rekord erreicht. Auch bei den Verurteilungen stehen die Regierungen bzw. Behör-

den folgender Länder ganz vorne:

Türkei (18,55 %), Russland (14,5 %), Rumänien (9,5 %) und die Ukraine (7,3 %). In 85 % aller Fälle hat der Gerichtshof eine Verletzung der Grundrechte

bestätigt. Im Jahre 2010 hat der Gerichtshof 1499 Urteile ausgesprochen, insgesamt wurden 41 183 Beschwerden behandelt.

EU tritt der Menschenrechtskonvention bei

Mit dem Vertrag von Lissabon haben die 27 EU-Länder auch die Europäische Grundrechtecharta in Kraft gesetzt. Die

500 Millionen EU-Bürger können sich bei der Durchsetzung ihrer Grundrechte also auf ihre nationalen Verfassungen, auf die Menschenrechtskonvention des Europarats und auf die Grundrechtecharta der EU berufen. Um hier einen Dualismus und eine Verwirrung auszuschließen, soll die EU als Ganzes der Menschenrechtskonvention des Europarats beitreten. Darüber laufen seit rund einem Jahr Verhandlungen zwischen Brüssel und Straßburg. Die Beratungen dürften in einigen Wochen mit einem Abkommen beendet werden. Danach müssen die Institutionen von Europarat und EU sowie die 47 nationalen Parlamente der Vereinbarung zustimmen. Diese Prozedur dürfte zwei bis drei Jahren dauern. Danach können die Bürger der EU auch beim Europäischen Menschenrechtsgerichtshof Klagen gegen die EU einreichen, wenn sie sich in ihren Rechten durch die EU verletzt fühlen und wenn sie alle Vorinstanzen durchlaufen haben. Der Europäische Gerichtshof (EuGH) in Luxemburg wird jedoch auf alle Fälle die oberste Instanz für die Auslegung des EU-Rechts bleiben.



SUMMARY

Human Rights in Europe, a gloomy picture

After the Second World War the United Nations (UN) and the Council of Europe in Strasbourg drafted the principles and the legal framework for human rights and fundamental freedoms of men, women and children. However the Universal Declaration of Human Rights (HR) – approved by the UN in 1948 – does not contain instruments to implement those rights nor stipulates sanctions in case of non-compliance. Currently the UN High Commissioner for Human Rights and the Human Rights Committee of the UN can monitor compliance with the Universal Declaration. The Council of Europe – founded in 1949 – approved the European Convention on Human Rights in 1950. This led to the creation of the European Court of Human Rights in Strasbourg in 1959. More than 800 million citizens from the 47 member countries of the Council of Europe can file complaints against their national authorities if they feel their human or fundamental rights have been disregarded or abused.

At this time more than 140 000 complaints are being investigated by the European Court on HR. Over half of these originate from the following four countries: Russia (29 %), Turkey (11 %), Romania (8,6 %) and the Ukraine (7,5 %). Those four countries are also mentioned in the majority of decisions taken by the Court.

In 1999 the Council of Europe appointed a Commissioner for HR for the first time. Since 2005 this office is held by Thomas Hammarberg, a Swedish national and former Secretary General of Amnesty International. His Annual Activity Report 2010 reveals that the majority of Member States of the Council do not fully comply with the HR Convention. In fact many serious cases of abuse have been discovered. According to the report Russia, Georgia, Bosnia and Herzegovina, Azerbaijan and Kosovo are the worst offenders. Since one year negotiations are going on between the EU and the Council of Europe about the adhesion of the EU to the European Convention on HR. It is expected that these negotiations will be accomplished in the near future with an agreement between EU and Council of Europe. Thereafter the institutions of both organizations have to approve the agreement and all the 47 Member States will have to ratify it. This process is set to take two to three years.

The result will be that EU citizens can file complaints against the EU institutions with the European Court on HR in Strasbourg. However the European Court in Luxembourg will remain the Supreme Court in regards to EU law.

Belgique/België

Le CA nouveau est arrivé

L'Assemblée générale du 18 mars 2011 a élu, pour une période de trois ans, les membres du nouveau Conseil d'administration de la section qui s'est renouvelé assez profondément puisque quatre nouvelles têtes y apparaissent (Pierre BLANCHARD, Dominique DESHAYES, Jeannine FRANCHOMME, et Michel FOUCAULT, voir l'ECRIN No 54 Avril Mai Juin 2011). Sa première réunion a porté sur la constitution de l'équipe par vote secret. Le président n'a pas changé, mais nous comptons deux nouveaux Vice-présidents, Ludwig SCHUBERT et Dominique DESHAYES. Ludwig et moi-même représentons notre section au CA de l'AIACE Int., avec Philippe LOIR et Jeannine FRANCHOMME comme suppléants. Sinon pour l'essentiel la répartition des dossiers entre les membres du CA est restée identique, couvrant les secteurs sociaux, les activités de loisir et culture, l'Ecrin, les finances. On notera cependant un renforcement de la capacité de conseils individuels à nos membres, parfois utiles dans les relations avec le PMO, dossier que gérera Dominique DESHAYES qui est aussi devenue Secrétaire générale de l'AIACE Int. Ce qui est apparu comme essentiel c'est de pouvoir renforcer les contributions de la section Belgique aux dossiers cruciaux qui surgissent, concernant le statut des retraités et en particulier le lancement des discussions sur la « méthode » d'adaptation des retraites. Ludwig SCHUBERT, devenu Président honoraire de l'AIACE, reste en charge de ce dossier. Pierre BLANCHARD, nouveau Vice-président de l'AIACE Internationale



suivra en particulier le dossier Assurance-maladie et les réformes du Statut. Ainsi, la proximité du siège de la Commission et l'importance du vivier d'expertise disponible -notre section représente environ 35% du total des adhérents de l'internationale- amène l'AIACE à s'impliquer dans des dossiers qui concernent non seulement tous les membres de l'AIACE, mais aussi l'ensemble du monde des retraités, ce qui relève évidemment de la responsabilité politique de l'AIACE Int. Un autre exemple est celui de la «valorisation de l'expertise des Anciens», que nous soutenons au nom de l'AIACE Int. En ces matières, nous sommes un outil au service de tous, ce qui implique une information régulière donnée à toutes les sections et une supervision du CA International.

Sur le plan plus géographique de notre section, la continuité -non l'immobilisme- restera la ligne politique (policy): poursuivre les activités bien rôdées répondant aux besoins et à la demande des adhérents, bien sûr en donnant des inflexions nécessaires pour répondre à de nouvelles attentes. Par exemple, l'accroissement de la longévité de nos membres se répercute sur les activités sociales et impose des adaptations: former nos bénévoles aux problèmes du vieillissement, ouvrir de nouvelles modalités de voyages, développer une capacité de conseil pour le choix des maisons de repos, etc.

Il est néanmoins un domaine où l'on tentera d'innover, en développant des approches plus participatives donnant l'occasion aux membres de dialoguer entre

eux d'abord, avec les responsables de la section ensuite. On observe en effet qu'au travers des actions menées, ce que nos membres recherchent en général, c'est de se rencontrer, d'échanger des idées, d'assister à des débats et causeries, par exemple sur les évolutions des politiques communautaires auxquelles ils étaient associés dans le passé. L'informatique au travers des blogs, forum etc. permet, suscite même, cette interactivité. Dans cet esprit, l'AIACE ira au-delà de la simple fourniture de services pour devenir un lieu de rencontre marqué par la convivialité. Bien sûr cette nouvelle approche nécessitera que des membres «spécialistes»



Conseil d'Administration de la section AIACE Belgique

acceptent de s'engager et de gérer les nouveaux outils qui devront être mis en place pour lui donner vie.

De façon plus générale, tout ce qu'on fait ou veut faire repose sur une implication

étroite des bénévoles, à commencer par ceux qui constituent le secrétariat de la section. Qu'ils soient remerciés pour ce qu'ils ont fait et vont encore faire ; avec le helpdesk, Karine POLLENUS, ils sont le visage de notre association. Merci aussi à ceux qui, pour ne pas avoir été réélus, ne font plus partie de notre CA ; ils n'avaient évidemment en rien démerité, mais des personnalités plus connues sont apparues et ont recueilli plus de voix. Mais ils ne disparaissent pas pour autant puisqu'ils continueront leurs activités à titre de simples bénévoles ou dans des groupes de travail.

Nous avons du pain sur la planche, mais nous avons, je le pense, la motivation et les compétences pour faire face.

Luxembourg

La section Luxembourg compte un millier de membres en règle de cotisation. Nous avons tenu notre Assemblée générale, suivie d'un repas, dans les locaux



du bâtiment Jean MONNET de la Commission, le 14 mai 2011. Pierre BLANCHARD, alors Secrétaire général de l'AIACE, a informé les participants des derniers développements du dossier «Statut et Pensions» et de celui du RCAM. Nous avons également eu

un échange de vues avec les représentants des administrations du Parlement et de la Cour de Justice européenne. Ces deux institutions ont récemment signé l'accord de partenariat avec l'AIACE. L'assemblée a désigné les membres du nouveau comité de la section. Les

Par Francis WATTIAU

sept membres du comité sortant ont été réélus et deux nouveaux membres ont été également désignés, ce qui permet d'apporter un renfort bienvenu. Le nouveau comité est donc composé des neuf membres suivants :

Chantal ANSTETT, Laura BARENTS, Ernesto D'ORAZIO, Kirsten ELMQUIST, Nicole GRAAS-SMAL, Marc MEERT, John MORTIER, Francis WATTIAU, Hans WILHELM.

Le comité développe son action dans trois domaines principaux:

- ◆ les actions sociales (permanence sociale, visites de pensionnés en difficulté dans le cadre de l'accord de partenariat, contacts avec des organisations locales, bientôt une action de formation de bénévoles...);
- ◆ la communication et la formation: notre Bulletin de section publié trois à quatre fois par an, notre site Internet <http://www.aiace-luxembourg.eu/> et de façon régulière des cours de luxembourgeois qui rencontrent un succès certain auprès de nos membres;
- ◆ visites culturelles, excursions et voyages: conférences ou visites d'une journée (par exemple, exposition



MAGRITTE à BRUXELLES ou Centre POMPIDOU à METZ), excursions de deux ou trois jours (comme à VERSAILLES, GIVERNY et CHARTRES) ou voyages d'une semaine (comme à MALTE ou à CHYPRE).

Bien entendu, toutes ces activités génèrent un important travail de comptabilité-trésorerie et de secrétariat ! Des membres de la section qui ne sont pas membres du comité participent également à la mise en œuvre de certaines de ces nombreuses activités, notamment pour le bénévolat dans le cadre des actions sociales, la gestion de notre site Internet, les cours de

langue luxembourgeoise. Deux membres de la section assurent également une permanence hebdomadaire auprès du Bureau liquidateur de la Caisse de maladie au bénéfice de tous les pensionnés qui dépendent de ce Bureau liquidateur, donc pas uniquement ceux qui résident à LUXEMBOURG.

En mai dernier, une trentaine de membres de notre section ont participé aux Assises internationales à RIGA et ils en sont revenus très satisfaits de l'organisation, du cadre et des activités.

Portugal

Par Eva BACELAR

L'AIACE-PT en ascension – Oui mais !

Déjà 25 ans ont passé depuis l'adhésion du PORTUGAL à l'UNION EUROPÉENNE ! Nous étions les tous premiers venus du PORTUGAL avec nos collègues espagnols et, ensemble, on faisait de nouveaux



projets pour recommencer nos vies ailleurs, avec toutes les difficultés d'intégration dans un monde plus «européen» qui nous était encore inconnu. Nous avons fait de notre mieux pour intégrer nos familles et pour recommencer une nouvelle vie personnelle et professionnelle. Voilà que ces 25 ans se sont écoulés comme un éclair et que la plupart d'entre nous faisons désormais le chemin à l'envers, avec de nouvelles difficultés de réintégration. Nous, encore les premiers venus, sommes ravis de voir presque chaque jour arriver au Portugal nos anciens collègues qui, au fur et à mesure, adhèrent

à notre association. Celle-ci n'est là que pour les accueillir et les soutenir le mieux possible...

Quel bonheur de renouer les liens encore vivaces avec les anciens collègues et avec nos activités professionnelles passées. Le seul bémol c'est que nous

sommes toujours le même petit groupe d'actifs à soutenir un groupe croissant de nouveaux «anciens». Espérons que ces arrivées pourront nous apporter aussi un renouvellement de nos membres actifs. D'autant plus que de nouvelles élections auront lieu dans moins d'un an et que l'on espère voir quelques-uns d'entre eux prendre le relais et contribuer au re-

nouvellement de notre association. Soyons optimistes !

Entre-temps, notre direction poursuit son travail tenace de soutien aux membres, surtout du point de vue des soins médicaux et des problèmes liés à l'âge et souvent au manque d'information. En ce sens, notre Présidente a signé un protocole entre l'AIACE-PT et un réseau de foyers/maisons de repos gérés par la Banque MONTEPIO (dont le président est membre de l'AIACE-PT). Il s'agit de foyers d'une très bonne qualité auxquels nos membres pourront s'adresser en cas de besoin.



Signature du Protocole par les présidents de l'AIACE-PT et des Résidences MONTEPIO

En fait, l'appui aux plus âgés n'est pas toujours évident, puisqu'on manque de structures de qualité pour héberger ceux qui en ont besoin. La signature du contrat a eu lieu lors d'une cérémonie organisée par MONTEPIO, avec la participation de la

Présidente et de la Secrétaire.

Nos membres ont aussi reçu des notes informatives sur les formalités à remplir auprès du RCAM, les coordonnées pour certains contacts, les problèmes d'assurance, d'impôts et d'autres questions pratiques. Comme d'habitude, une brève «Newsletter» a été adressée aux membres afin de les tenir informés. D'autre part, nous tentons toujours -hélas sans succès jusqu'à présent- d'avoir un petit réseau d'antennes au nord, au centre et au sud du pays, afin de pouvoir couvrir

nos besoins d'appui aux membres. Les réunions du Conseil d'administration à Bruxelles et à Luxembourg et du groupe de travail «Pensions et assurance maladie» à Bruxelles ont été suivies avec la participation de nos représentants. Certains membres sont allés aux Assises à Riga. Ils ont apprécié la ville très européenne à des milliers de kilomètres de Lisbonne, ses siècles d'histoire, son architecture, et ont bien profité de l'ambiance chaleureuse des Assises.

Enfin le 7 mai, pour le 7ème anniversaire

de notre association, nous avons célébré cet événement par un déjeuner dans notre restaurant habituel préféré qui a ouvert exceptionnellement ses portes pour nous accueillir un samedi. Cela nous a permis de rencontrer les amis et anciens collègues dans une ambiance intime et chaleureuse.

En dépit des difficultés, notre section reste active et motivée. D'après le poète portugais Fernando PESSOA dans son poème «Mer portugaise», «*Cela en valait-il la peine ? Tout en vaut la peine si l'âme n'est pas petite...*»

Par Pablo BENAVIDES
Président AIACE ESPAGNE

Espagne

25e Anniversaire de l'adhésion de l'ESPAGNE à l'UE

Depuis que l'ESPAGNE a été admise comme membre de plein droit des Communautés européennes, vingt-cinq ans se sont écoulés et les Espagnols, notamment ceux qui ont fait partie des premières équipes des Institutions européennes, se doivent de souligner l'évènement et de mettre en relief l'importance politique, économique et sociale. J'exclus, évidemment, la possibilité de commenter cette adhésion dans ses différentes dimensions et je me bornerai à rappeler dans ces quelques lignes les aspects qui viennent le plus rapidement à mon esprit.

En tout premier lieu, l'adhésion signifiait pour l'ESPAGNE la reconnaissance par l'Europe communautaire et de son appartenance à l'univers démocratique et de la transition politique espagnole qui l'y a menée, une transition forgée à travers mille obstacles de taille: résistance de certains milieux, reconnaissance du parti communiste, terrorisme basque. On peut légitimement se demander si tout autre pays aurait réussi à surmonter de telles circonstances. Du coup, la doctrine BIRKELBACH¹, renvoyée aujourd'hui aux oubliettes, qui interdisait la possibilité de l'adhésion aux pays dont



la structure politique et syndicale ne serait pas conforme aux normes démocratiques reconnues et qui avait même empêché la signature d'un accord d'association -quel changement, o tempora, o mores !-, n'était plus d'application et les portes de l'EUROPE communautaire étaient à présent largement ouvertes.

Par ailleurs, et toujours dans le domaine strictement politique, l'ESPAGNE a du faire face simultanément à deux grands défis apparemment contradictoires: d'une part, l'insertion dans un ensemble de pays qui constituaient les Communautés européennes moyennant une cession importante de sa souveraineté au profit d'une intégration politique et économique et, d'autre part, la constitution d'un État quasi fédéral, celui des Autonomies, ce qui signifiait une autre cession de souveraineté, cette fois-ci au bénéfice de ces dix-sept Autonomies. Tout cela ressemblait fort à la quadrature du cercle, mais le défi a été relevé avec succès.



Mais, quels étaient les termes et les conditions de l'accord d'adhésion? Il est utile de rappeler aujourd'hui que ces termes étaient particulièrement sévères. Il n'y a pas eu de cadeau. L'ESPAGNE qui avait certainement réussi à négocier un excellent accord commercial préférentiel en 1970 en attendant la disparition du Général FRANCO, condition sine qua non pour l'adhésion, se voyait imposer des conditions très dures notamment en matière d'exportations agricoles ou de libre circulation des personnes. L'ombre du plombier polonais planait déjà sur l'EUROPE. Par la suite, les faits ont largement contredit les craintes aussi bien des agriculteurs français que des autorités allemandes ou luxembourgeoises et l'ESPAGNE est devenue ce que certains d'entre nous -en tant que négociateurs de l'accord- annoncions: l'ESPAGNE deviendrait un importateur important de produits agricoles malheureusement au profit des grandes firmes américaines et de main-d'œuvre étrangère.

En revanche, les craintes de plusieurs autorités et chercheurs espagnols de voir l'ESPAGNE devenir rapidement contributeur net au budget communautaire ont été infirmées par les faits ultérieurs. L'ESPAGNE a bénéficié très largement des fonds communautaires. Les autoroutes, les routes, les ports espagnols ont vu de larges panneaux publicitaires ren-

voyant au FEDER l'appui financier à la construction de ces grands travaux. D'autres fonds -Fonds Social, FEO-GA- ont été utilisés pour promouvoir un développement spectaculaire de l'ESPAGNE. Les panneaux en question rendaient hommage à la contribution communautaire, geste rare, soit dit en passant, dans d'autres Etats membres.

J'ai eu la chance immense d'avoir participé aux négociations de l'Accord

de 1970 et d'avoir été le Directeur du Cabinet du Ministre des Affaires européennes lors de l'Accord d'adhésion. Vingt-cinq ans après, que de choses se sont passées, que de pas en avant, que de progrès dans cette Europe qui nous unit tous ! Mais, aujourd'hui, que de menaces, d'hésitations, de divergences qui peuvent mettre en péril l'illusion de toute une vie d'un Européen convaincu ! Espérons que la «foi du néophyte», comme la défi-

nissait mon ancien patron, le Ministre CALVO-SOTELO, ne soit pas ébranlée par ces moments d'incertitude et de déboires.

i Rapport fait au nom de la commission politique de l'Assemblée parlementaire européenne sur les aspects politiques et institutionnels de l'adhésion ou de l'association à la Communauté par M. Willi BIRKELBACH, rapporteur (19 décembre 1961)

Nederland

Van Florus WIJSENBECK

Voorzitter AIACE-NL, voormalig lid van het Europees Parlement

Te lang hebben Nederlandse - en Nederlands-talige leden van AIACE Int. geen bijdragen van AIACE-NL meer in de VOX mogen aantreffen.

Welnu, dat was niet omdat wij niets doen, eerder omdat wij onze eigen Nieuwsbrief zo regelmatig op de deurmat vonden, dat wij meenden geen dubbele informatie te hoeven verstrekken. Ik schrijf nu deze bijdrage omdat we regelmatig toch hoorden van leden, voornamelijk in BELGIË en LUXEMBURG: Waarom staan jullie nooit eens in de VOX ? Het gaat goed met de Nederlandse sectie, maar onze activiteiten zijn beperkt.

De voornaamste bezigheid van het bestuur is voorlichting, zowel naar de afdeling PMO in BRUSSEL als naar de Nederlandse overheid over de specificiteit van enerzijds het NEDERLANDS stelsel van verplichte zorgverzekering, anderzijds de mogelijkheden en onmogelijkheden van onze leden, de gepensioneerden, en de nog actieve ambtenaren van de instellingen van de EU om aan dat stelsel deel te nemen. Al diegenen onder de lezers, die in de toekomst van zins zijn zich in Nederland te vestigen, moeten weten dat alle Nederlandse belastingplichtige inwoners verplicht bij een Nederlandse Ziekte-zorgverzekering zijn aangesloten. Voor ons geldt daarop een in de wet opgenomen uitzondering. Dat brengt nogal wat complicaties met zich mee, omdat geen van de reguliere Nederlandse verzekerden ooit een rekening van arts, ziekenhuis of apotheek krijgt. Dat



wordt allemaal rechtstreeks tussen de zorginstelling en de verzekering afgerekend, na eenmaal jaarlijks bij een van die instellingen vertoon van identiteitspapier en plastic kaartje van de verzekeraar. Wij hebben zo'n kaartje niet en dan begint het heen en weer geschuif.

Daarnaast hebben we uiteraard ook andere activiteiten. Vroeger waren één of tweemaal per jaar excursies naar een bepaalde streek of stad en hielden we de jaarvergadering traditioneel in DEN HAAG in de prachtige vergaderzaal van de Eerste kamer van de Staten Generaal op het Binnenhof. Allengs begon de deelname echter af te nemen en amen nog maar enkele tientallen of nog minder van onze bijna vierhonderd leden aan die activiteiten deel.

Toen hebben we, als bestuur, besloten het roer drastisch om te gooien en excursie en jaarvergadering te combineren en telkens in een van de provinciehoofdsteden van ons land te houden. Dat hebben we nu, achtereenvolgens in MIDDELBURG, Provincie ZEELAND, en HAARLEM, Provincie NOORD HOLLAND, tweemaal gedaan en blijkt een groot succes, waar het aantal deelnemers fors is toegenomen. Mede vanwege de gezellige rondleidingen in stad en musea, om vooral ook de

maaltijden en borrels niet te vergeten.

DEN HAAG, de zetel van de regering en het Voorlichtingsbureau van Europese Commissie en Parlement waar we als AIACE-NL geweldige gastvrijheid en steun mogen ontvangen- blijven echter een vast punt voor onze Nieuwjaarsbijeenkomst, waar ook de leden van harte welkom zijn en we aan het begin van ieder jaar met al onze STIBESA-vrijwilligers de klokken gelijk zetten.



Het voormalig hoofd van het Commissie Voorlichtingsbureau gaf op onze laatste jaarvergadering in het prachtige Provinciehuis in HAARLEM-ooit paleis van o.a. Lodewijk Napoleon, de Koning van HOLLAND van 1806-1810- een helder inzicht hoe moeilijk het is EUROPA als nastrevenswaardig doel te verdedigen, nu de kritiek op BRUSSEL onder volksvertegenwoordigers, leden van de regering en kiezers in het algemeen hand over hand toeneemt. Er rust ook op de schouders van onze leden een morele verplichting die kritiek onder familie, vrienden, bekenden en scholieren het hoofd te bieden. Mede daarom nemen we telkens veel algemene informatie over Europese politiek op in onze tenminste driemaal per jaar verschijnende Nieuwsbrief, tot voor kort onder het zeer gewaardeerde redacteurschap van voormalige Parlements-voorlichters jan PRILLEVITS en Eppo JANSEN,

vanaf dit jaar onder de redactie van hun collega Toon STREPPPEL.

Volgend jaar Maart houden we onze jaarvergadering in GRONINGEN we hopen ook daar weer velen van u, ook leden van de naburige secties zijn van harte welkom, te kunnen begroeten.

Over onze deelname aan de Assizen leest elders in dit blad.

Contact adres:
AIACE NL
Voorlichtingsbureau
Europees Parlement
t.a.v. Florus WIJSENBEK

Korte Vijverberg 6
2513 AB DEN HAAG
Tel: +31 -(0)703135400
Fax: +31-(0)703647001
Secretariaat : +31-(0)70-3624941
Email: aiace-nl@ec.europa.eu
Url: www.aiace.nl

United Kingdom

The great strength of the UK Section is our area groups. Our 550 members have the choice to join one of seven groups – KENT, SUSSEX, WESSEX, the SOUTH WEST, OXFORD, the NORTH AND SCOTLAND. The groups do whatever their members decide – normally there are about 40



WESSEX group

members, of whom a third to a half come to any event. The most common pattern is to get together twice a year for a lunch, possibly with a speaker and an update on any issues to do with pension or sickness fund administration. There may also be some other activity. The photo (taken by Chris WAIN) shows a recent meeting of the WESSEX group, on a tour round the magnifi-

cent SALISBURY Cathedral. WESSEX is quite a compact group (in the middle of the south coast of ENGLAND).

The North is a much larger area, and has developed the practice of meeting twice a year, once in MANCHESTER, and the other in YORK. SCOTLAND is even bigger; mostly meetings were held in EDINBURGH, but now they

are taking place in other parts of the country. The Kent group is perhaps the most active, arranging not only meals but walks and some sightseeing trips. At these gatherings, people are really glad to be able to get together, both to share memories and to exchange news and information about other colleagues now. It is also a very good way of making sure that con-

tacts are maintained with many, though not all, our members and – beyond them – other pensioners. Our Annual General Meeting took place in May in the new Europe House, now home to the LONDON offices of both the European Parliament and the Commission. Our speaker was Professor Michael CLARKE, of the Royal United Services Institute, who is a well-known UK observer and adviser on international affairs. He gave a masterly account of world affairs, including his conviction that the eurozone would survive intact, but that in foreign policy it would be hard for the member states to work truly together. We hope to be sending out soon a new edition of our Vade Mecum about the sickness fund in the context of the UK and the NHS. We hope that this will be sent by the Commission to all pensioners living in the UK. If you do not live in the UK and would like a copy, please contact the UK Section.

Grèce

Voici quelques nouvelles de la section hellénique: Tout d'abord nous avons décidé de reporter les élections pour le nouveau Conseil d'Administration de la Section au mois d'octobre à cause de la période des vacances qui a déjà commencé en GRÈCE. Nous avons déjà 28 degrés et cela ne facilite pas l'obtention d'une bonne représentativité aux élections. Heureusement, contrairement à nos craintes, nous avons plusieurs collègues qui ont déclaré leur volonté de



se présenter comme candidats. Ensuite la section a entamé des démarches visant à conclure des contrats avec des hôpitaux en vue d'améliorer le système de prise en charge en Grèce.

Dans ce contexte aussi, elle a organisé dans la salle du Parlement européen à ATHÈNES le 16 juin 2011 une réunion d'information avec la Caisse Maladie de BRUXELLES pour tous les collègues qui se trouvent en GRÈCE (actifs et retraités) sur notre Régime Commun d'Assurance Maladie et les problèmes y afférents. L'intérêt de la participation

à cette réunion, pour le moment, est élevé. Nous vous informerons au prochain numéro de VOX sur les résultats de cette réunion.

Enfin la section suit l'organisation de notre excursion en CRÈTE au mois de septembre. Bien entendu tous les anciens de tous les coins d'EUROPE sont les bienvenus. Ce sera une nouvelle fois l'occasion de nous rencontrer, de nous amuser tous ensemble et surtout de nous détendre. Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes:

Par Harris VENTOURAS

Vice-président de la section hellénique

CRÈTE CIRCUIT COMBINE EST OUEST 20-30 septembre 2011- www.aiace-crete.eu

Programme détaillé et/ou des renseignements complémentaires :

Despina Vamvakidou

Renieri 1

20011 Lechaion Korinthias

Tel: 0030 2741086694

0030 6979207183

despina.vamvakidou@gmail.com

gpdv@otenet.gr



ARTION Conferences & Events

Bâtiment Thomas, 9 e km Thessalonique – Thermi

B.P. 60705, GR- 57001 Thessalonique, Grèce

Tél: +30 2310252330,

Fax: +30 2310272276, +30 2310277964

aiace-crete@artionconferences.eu

Αγαπητοί έλληνες συνάδελφοι που διαμένετε σε άλλα κράτη εκτός Ελλάδας έχετε κάθε ενδιαφέρον να ενεργοποιηθείτε εγγραφόμενοι στην ΑΙΑΣΕ. Οι καιροί μπροστά μας όπως όλοι γνωρίζετε είναι ιδιαίτερα δύσκολοι και επικίνδυνοι. Μην ξεχνάτε ότι από το 2012 αρχίζουν οι διαπραγματεύσεις για τις συντάξεις μας και τη νέα ΜΕΘΟΔΟ η οποία μπορεί να διαρκέσει όπως και η προηγούμενη μια δεκαετία.

Ενεργοποιηθείτε και εγγραφείτε μην αδιαφορήσετε .

Το ελληνικό Τμήμα σας προσκαλεί και σας αναμένει. Όσο περισσότεροι είμαστε και ενωμένοι τόσο το καλύτερο για τις διαπραγματεύσεις οι οποίες θα είναι πολύ δύσκολες. Υπάρχουν προς το παρόν περίπου 236 έλληνες συνταξιούχοι εγγρα-

φείτε να δυναμώσουμε και να έχουμε ισχυρή αντιπροσωπευτικότητα. Χάρης Βεντούρας
Αντιπρόεδρος ελληνικού παρτος ΑΙΑΣΕ

Αγαπητοί φίλοι

Μην ξεχνάτε επίσης ότι έχουμε προγραμματίσει μία 10η εκδρομή στην Κρήτη από 20 έως 30 Σεπτεμβρίου 2011. Θα επισκεφθούμε το όμορφο αυτό νησί με ορμητήριο το Ηράκλειο και κάνοντας εκδρομές στην Ανατολική πλευρά του νησιού (Βορρά και Νότο) και μετά από τα Χανιά όπου θα μείνουμε για 3 νύχτες και θα επισκεφθούμε όλη την Δυτική πλευρά του. Πληροφορίες για την εκδρομή καθώς και εγγραφές θα μπορείτε να κάνετε στις διευθύνσεις που αναφέρονται

Deutschland

Die deutsche Sektion hat allen Grund zu einer außergewöhnlichen Würdigung.

Am 30. April d.J. feierte unser Alters- und Ehrenpräsident Rudolf DUMONT DU VOITEL im Kreis seiner Familie und seiner Freunde seinen 95. Geburtstag (29.4.1916). Unser aller herzlichster Glückwunsch zu diesem seltenen Ereignis ! Eine muntere, geistreiche Begrüßung seiner Gäste (siehe Bild) zeugte einmal mehr davon, dass er sich geistige Frische und Vitalität bis in dieses hohe Alter bewahren konnte.

Die Hugenotten-Familie DUMONT DU VOITEL stammt aus KÖNIGSBERG, der Vater von Rudolf war allerdings aus beruflichen Gründen nach Nürnberg gekommen, wo Rudolf 1916 geboren wurde. Welch ein Jahrhundert sollte vor ihm liegen! Im 1. Weltkrieg geboren, danach die politisch instabilen und wirtschaftlich katastrophalen 20er Jahre. Er verließ das humanistische Gymnasium



nach der mittleren Reife, da es keine Chance für ihn gab, studieren zu können. Er wollte Journalist werden, seine Leidenschaft galt Musik und Literatur. 1936 bis 1938 war er im Militärdienst. Im Jahr 1938 lernte er auch die

große Liebe seines Lebens kennen, die Schweizerin Arlette, damals 16 Jahre alt. Bei Kriegsausbruch wurde er – infolge seines vorhergehenden Militärdienstes zum Leutnant befördert – eingezogen. Er diente in der Flak. Die Kriegszeit konnte er deswegen größtenteils in Deutschland – ab 1941 in Bremen als Ausbildungsoffizier – verbringen. Ende 1942 setzte er durch, die Schweizerin Arlette heiraten zu dürfen. 1943 machte er (in der Uniform eines Oberleutnants) sein Examen als Opersänger. Bei Kriegsende geriet er nach einer Kesselschlacht, in der nur 5000 von 50000 Soldaten überlebten, in russische Gefangenschaft (die Abteilung war inzwischen an die Ostfront verlegt worden). Da er während des Marschs in Richtung Osten an

Diphtherie erkrankte und die Russen alle Gefangenen erschossen, die nicht marschfähig waren, versuchte er die Flucht. Sie gelang ihm, und er kam nach großen Strapazen todkrank nach Bremen zu Frau und Kind zurück. Wider alles Erwarten erholte er sich und begann dann eine nicht enden wollende Karriere. Schon das Aufzählen der Stationen dieser Karriere kann hier kaum Platz finden: von den Amerikanern beauftragter Musikmanager und Sänger, Musikkritiker für Zeitung und Radio BREMEN, Pressesprecher von Radio BREMEN, Mitgründer des Fernsehens in BREMEN, Abteilungsleiter im Vorläufer des Zdf, von dort der Sprung nach BRÜSSEL, gerufen von Professor Walter HALLSTEIN, der einen Medienfachmann zum Aufbau eines Informationsdienstes der Kommission suchte. 1973 verlässt er die Kommission als Direktor ehrenhalber und wird Autor, Partner und Regisseur in der Firma 'Film für Information und Bildung' in MÜNCHEN. Neben all dem engagierte er sich immer wieder für Europa und übernahm in den verschiedensten entsprechenden Vereinigungen leitende Funktionen, und das sozusagen bis heute, da

WALTER EIFLER,
Präsident der Deutschen Sektion

er als Ehrenpräsident der AIACE – deutsche Sektion – immer noch an der Vorstandsarbeit teilnimmt. Unsere Sektion wurde um 1969 gegründet, erwachte aber erst zum Leben unter der Präsidentschaft von Rudolf DUMONT DU VOITEL ab 1978. Er übte diese Funktion 16 Jahre lang aus (mit einem Jahr Zugabe einige Jahre später). In seiner Amtszeit übernahm er auch für 3 Jahre (1987-1990) die Präsidentschaft der AIACE Internationale, die ihn zum Ehrenpräsidenten ernannte.

Das Jahr 1981 stellte einen kaum verkraftbaren Bruch in seinem so ereignisreichen und erfolgreichen Leben dar: völlig unerwartet und viel zu früh starb seine geliebte Frau Arlette. Er fand jedoch in der Folge die Stärke, seine vielfältigen Tätigkeiten wieder aufzunehmen.

In seinen biographischen Notizen „90 Jahre Herzklopfen“, 2006, schreibt er

in seinem Schlusswort: „Rückblickend auf ein langes, inhaltsreiches Leben kann ich nur sagen, dass ich voll Zufriedenheit und Dankbarkeit auf die Fülle der Aufgaben sehe, die mir im beruflichen Leben gestellt wurden. Ich habe das Glück gehabt, das tun zu können, was meinen Begabungen entsprach im Bereich meiner musikalischen und journalistischen Talente. Meine Stationen in BREMEN, FRANKFURT, BRÜSSEL und MÜNCHEN gaben mir Gelegenheit, auch für meine europäischen Überzeugungen einzutreten und dies in immer neuen Formen und Aktionen. Meine größte Freude ist es, dass ich, ohne meiner Familie zur Last zu fallen, eine enge und herzliche Bindung zu den Kindern und Enkeln habe und nicht weniger zu meinen Schwiegertöchtern. Mit ihnen verbinde ich auch meine Erinnerungen an meine geliebte, unvergessliche Arlette. Am 25. Januar 2006 war es 25 Jahre her,

dass sie mich für immer verlassen musste. Viel, sehr viel, in meinem so erfolgreichen Leben verdanke ich ihr!“

Wir wünschen ihm von Herzen noch eine Zugabe von einigen Jahren, und dass er uns in dieser Zeit als Ratgeber erhalten bleibt.

Wir sind überzeugt, dass wir im Geiste von Rudolf DUMONT DU VOITEL handeln, wenn wir die von ihm zum Leben erweckte deutsche Sektion unter Beibehaltung unserer Bemühungen um ein geeintes Europa zu einer Solidargemeinschaft weiterentwickeln. Deswegen meine Aufforderung an Sie als Mitglied oder Nichtmitglied: Welche Frage Sie auch immer bewegt – nehmen Sie Kontakt mit uns auf.

Kontakt: Höllbergstraße 6, 60431 Frankfurt/Main, Tel. 0049. (0)69.53054034, e-mail walter.eifler@t-online.de ; www.aiace-de.eu

Sweden

Dear LATVIA – Dear neighbour country
I regret I did not know you long before!
So close and yet so far away. But not anymore!

Thank you AIACE Sweden - and thank you AIACE International - for arranging our Annual meetings this year in this country so rich of history, of emotions, of culture, of people that I wish I had met before...

In fact it was necessary to come here - to understand and inhale the complexity of LATVIA's history, so strongly linked to the core history of Europe since the early middle ages. We thank Peteris ININBERGS, our member and host in LATVIA, for helping us to interpret the soul and the mood of this country and its people in your excellent introductory speech. Never before had I understood so clearly the frustration of a people which for centuries lived under the control of others, not before



had I heard that RIGA, rather than STOCKHOLM, was the cultural and economic node in the North during the 100 year long Swedish rule, never before did I so strongly experience the enduring spirit of a people that kept alive the notion of a nation on its own and in freedom. We could sometime feel the mental and physical scars.

We also thank DAIGA, our fantastic Latvian guide, for the memorable walking tour through lanes and gates in RIGA, telling us the story of the buildings and their inhabitants and their striving and hardship – the German merchants, the Blackheads, the Church aristocrats, even a type of beguineage, the Guilds. You took us to the places where resistance and counterattacks had taken place, one of them only 20 years ago. The path to independence has been fragile. Could we have helped? Could we have done more?



The elections were upcoming and it influenced your guidance. We had the sense that you did not feel comfortable... even a bit worried about the election process... Why were

there so many elections in a limited period? Does it take time to develop a democracy that has the best interest of the country and its inhabitants as primary?

The complexity of the ethnic composition of Latvian population became clear to us in the speech by our Swedish ambassador to Latvia Mats STAFFANSON. Among the three Baltic countries LATVIA is unique with its high share of population of Russian origin, many of them only speaking Russian.

Much to our comfort Mr



STAFFANSON also told us that LATVIA has managed to endure the shocking effects of the economic crisis in 2008. Contrary to what most experts believed was possible, LATVIA now seems to have passed the bottom of the curve, by implying very hard and self-imposed measures - reducing salaries by 20-25 %, curbing inflation rates of up to 18%, cutting budget expenditures (necessarily leading to very high unemployment) and – very important – no devaluation of the LAT, that is now

pegged to the Euro. LATVIA thereby sticks to its goal to join the EMU in 2014. The enduring spirit of the Latvian people seems unconquered.

This spirit and the charm of RIGA and its tremendous rich culture, music, architecture, sculpture, art and more - will remain for ever in our hearts.

Yes, it was necessary to come here. And to come again! This is what Europe is about.



Gudrun WALDENSTRÖM celebrating the 100th member of Section SWEDEN Per EKLUND who joined us in the beginning of this year'.

Finland

Our section is not any more a small chicken but over two years old baby with 73 members. The activities of the



section have been concentrated mainly on four areas: Seminars and discussions for the members with exposé of eminent characters, cultural activities in FINLAND and abroad, lobbying and informing the members on relevant pension and social security relevant issues.

Since the latest reporting on our activities last October numerous events have taken place. In November we had two fascinating actions. In the first one the Permanent Representative of FINLAND in EU, Ambassador Jan STORE enlightened what are the burning issues in EU after LISBON Treaty. In Europe we have now a new power play what is still seeking for its balance. His presentation was very much appreciated by the audience. Later that month the Director General of the Finnish Broadcasting Company, Lauri KIVINEN invited the section to visit the company.

We heard the main features of the Finnish broadcasting and TV policies and saw how TV-news is produced. Mr KIVINEN has worked earlier in Brussels.



Traditional Christmas Party with gastronomic dinner was organised in December. As a digestive we heard an introduction of Mr Sixten KORKMAN on the economic and financial crisis of Europe. Mr KORKMAN used to work as a Director General in the Council secretariat.

During the first part of 2011 HUNGARY holds the EU Presidency. The Ambassador of HUNGARY in Finland, Mr. Kristóf FORRAI gave the possibility for the members to visit the embassy and to discuss the Presidency issues. Later that month members visited a large exhibition in Ateneum of FINLAND which was an international exhibition together with the museum of Van GOGH in AMSTERDAM.

The General Assembly 2011 was organised in March in HELSINKI. The meeting gave positive feedback for the activities so far organised by the Board. In connection with the Assembly we heard an interesting speech on CHINA in the world economy and politics. It was given by Ambassador

Antti KUOSMANEN, nowadays the Head of the Permanent Delegation of Finland in OECD and UNESCO. Earlier he has worked as an ambassador in CHINA and as a director in the

European Council secretariat. It was a profound analysis on CHINA today and in the past.

The last event before the summer break occurred in April after Easter. We succeeded to receive the visit of Commissioner Olli REHN who is responsible for the economic policy of Europe within the Commission and busy with the huge economic



problems of Europe. EURO crisis was his topic which is a very sensitive issue in FINLAND because of the Parliament elections and the building of a new Government.

For the autumn we are planning a cultural visit to BERLIN.

Finally I would like to mention that the Board of Finnish Section has prepared a "Vademecum for the widows" which contains all the necessary information for the widow and other relatives if a "fonctionnaire" happens to die. It was well received by the members.



La refondation des ressources propres de l'U.E.

Le système de ressources propres a été créé pour assurer l'indépendance financière de la CEE. Après un début prometteur, il s'est progressivement enlisé dans des aménagements technocratiques visant à réduire ou limiter les contributions financières de certains États membres, correction britannique (I want my money back !), écrêtement des assiettes TVA, suprématie de la contribution RNB (revenu national brut). Hormis les droits de douane, cette construction n'a plus rien à voir avec une fiscalité réelle, seule capable d'assurer l'autonomie de l'Union européenne et sa responsabilité politique. Si l'on veut «plus d'Europe» il faut rétablir un système de véritables ressources propres !

Bénéficiant à l'origine de contributions financières forfaitaires de type confédéral avec clé de répartition, la CEE a tenté d'instaurer un régime de «ressources propres» dès 1970. Celles-ci étaient constituées d'abord par les droits des douanes et les prélèvements agricoles. La TVA, un instant promise à la même destinée, a été vite dénaturée et considérablement réduite, notamment au motif que son assiette est «régressive». Quarante années plus tard, la ressource assise sur le produit national brut (PNB) puis sur le revenu national brut (RNB), contribution financière non fiscale, alimente le Budget à hauteur de 70 % des recettes communautaires. Les ressources propres n'ont plus que leur nom pour donner l'illusion que l'Union européenne est maîtresse des ses ressources financières (voir note technique¹). Le Budget de l'Union européenne est donc dépendant de contributions budgétaires des États membres et cette dépendance est fort handicapante en période de difficultés financières.

Si une telle politique a permis d'éviter de rudes batailles sur le front du financement communautaire, elle n'est pas tenable dans le long terme, car l'Union européenne a besoin d'une véritable autonomie financière, fondée sur une fiscalité propre et engageant sa responsabilité politique propre. Nous en sommes loin actuellement. Non seulement les recettes budgétaires sont globalement plafonnées, mais surtout les ressources propres, dont le concept était porteur d'avenir, ont été quasiment annihilées par ces réformes dilatoires. Pour parvenir à une fiscalité propre, les recherches s'orientent vers l'institution de nouvelles taxes, du type carbone, To-



bin, etc., car l'opacité et la sensibilité du système actuel de ressources propres sont telles que l'on n'ose pas y toucher. Le pire exemple en est, bien sûr, la correction britannique. Mais cela signifie que, par crainte de faire place nette, on conserve un système rétrograde et que l'on préfère s'attaquer, imprudemment, au problème épineux de la création de nouvelles taxes. Sachant que toute imposition est impopulaire, les discussions politiques risquent de s'enliser sur un tel sujet ! Parviendra-t-on, dans nos économies stagnantes, à réaliser ce qu'on n'a jamais réussi à faire dans le passé ?

Une autre voie est pourtant ouverte, dans l'attente d'un consensus politique sur une nouvelle fiscalité : la refondation des ressources propres de l'Union européenne par la réappropriation de ses droits légitimes!

La TVA sur les échanges internationaux doit être, comme les droits de douane, au centre du nouveau système.

L'idée, simple, consiste à attribuer à l'Union européenne les ressources qui, par nature, lui appartiennent, c'est-à-dire

celles provenant de la fiscalité sur les échanges internationaux:

- ◆ La compétence sur le commerce international a été complètement transférée au niveau européen, qui en édicte la réglementation.
- ◆ Les seules véritables ressources propres sont constituées par les droits de douane et droits agricoles ou ressources propres traditionnelles (RPT).
- ◆ Les échanges internationaux sont soumis à une fiscalité indirecte dont fait partie la TVA, également règlementée au niveau européen.

La logique voudrait que l'Union soit destinataire de cette TVA ciblée sur les échanges internationaux, en lieu et place de l'artificiel taux unique sur l'assiette globale harmonisée. Outre les droits de douane, les nouvelles ressources propres seraient donc constituées d'une part, de la TVA sur les importations des pays tiers et, d'autre part, de la TVA sur les échanges intra-communautaires, toutes deux perçues aux divers taux nationaux. On sait que les exportations sont effectuées en exonération de TVA.

La technique fiscale est prête et le volume des ressources est adéquat. Dans les États membres, la TVA est collectée à partir de trois canaux administratifs distincts:

- ◆ La TVA douanière (TVAD) perçue sur les importations des pays tiers,
- ◆ la TVA intracommunautaire (TVAI) perçue sur les échanges entre États membres,
- ◆ la TVA nationale (TVAN) perçue sur les transactions nationales.

Les TVAD et TVAI concernent un volume de transactions plus faible que celui de la TVAN. Si le rendement de la TVAN est à la taille des budgets nationaux, celui des TVAD et TVAI apparaît tout à fait adapté à celle du budget européen.

L'identification des recettes fiscales correspondantes est très aisée, car

elles sont spécifiées soit sur les déclarations en douane d'importation (DAU), soit sur les déclarations mensuelles de TVA et les déclarations d'échange de biens (DEB). Ces procédures étant familières aux Institutions européennes, celles-ci ne rencontreraient aucune difficulté dans la gestion et le contrôle de ce type de taxes. Étant techniquement similaire aux droits de douane, il y aurait lieu d'accorder aux États membres la même remise de 25% pour frais administratifs de collecte.

Ainsi seraient instituées de véritables ressources propres communautaires, de même nature que les ressources traditionnelles, suffisamment abondantes pour faire face à un accroissement sensible du Budget de l'Union. Les RPT représentent actuellement quelque 15% du financement communautaire, la TVAD devrait fournir, à elle seule, plus que les 85 % manquants et la TVA au moins autant. La marge pour le financement de l'Union est donc très large.

Un mécanisme adaptateur RNB est nécessaire

On objectera que ces assiettes spécifiques étant fort différentes d'un État membre à l'autre, elles occasionneraient, au même titre et pour les mêmes raisons que les droits de douane, une disparité inacceptable dans l'effort financier consenti par chacun d'eux.

Pour pallier cet inconvénient majeur, un mécanisme adaptateur devrait être établi permettant de calculer les versements de tous les droits et taxes de chaque État membre en fonction de sa part dans le RNB communautaire, dans les limites globales du montant déterminé par le taux budgétaire de ce RNB (1,03% par exemple en 2006). A cet effet, toutes les ressources potentielles seraient ajoutées, RPT + TVAD + TVA et seul le montant correspondant à sa part RNB serait mis à disposition du Budget de l'Union par chaque État membre. Chacune des trois ressources serait donc «écritée» proportionnellement. Si d'aventure, le montant total des trois ressources s'avérait insuffisant pour un État membre donné, celui-ci devrait alors verser une ressource RNB complémentaire pour atteindre sa part RNB totale.



Cette «clé» RNB, simple et objective, fait actuellement consensus. Fondée sur la capacité contributive chaque État membre et indépendant des dépenses européennes dont il bénéficie, elle devrait permettre de respecter l'équité tant recherchée. Un tel mécanisme d'adaptation devrait se substituer à tout autre, en particulier à l'actuelle «correction britannique» fondée, elle, sur l'idée de juste retour dont on connaît la nocivité pernicieuse.

Ce nouveau système reste politiquement coopératif et socialement neutre.

La ponction sur les recouvrements fiscaux concernés dépendrait du taux budgétaire annuel dont le niveau maximal est actuellement fixé à 1,24 % du RNB. Pour appeler les ressources européennes nécessaires, il suffirait à l'autorité budgétaire d'adapter ces taux.

Pour convaincre les États membres, probablement très réticents, il faudrait que la cession de recettes supplémentaires soit compensée par un transfert de dépenses, de sorte que les charges nationales soient allégées. Cela devrait être l'occasion de recourir à des procédures de dépenses mieux représentatives de l'action européenne.

Sachant que la marge de ressources serait longtemps suffisante, l'Union européenne partagerait celles-ci avec les États membres, auxquels une partie des fonds collectés resterait acquise. A cette une solidarité étatique s'ajouterait le fait que le citoyen européen, lui, ne se sentirait qu'indirectement concerné. Il saurait par exemple qu'en achetant un bien ou service produit en dehors de son pays, la TVA qu'il paierait irait à l'Union, ce qui renforcerait sa conscience européenne de manière opportunément progressive.

Cette proposition pour un nouveau système de ressources propres doit être comprise comme une mesure de transition. L'Union, si elle se conforte, n'échappera pas à la difficile tâche d'instituer de nouvelles taxes. Mais, dans ce domaine, il peut être préférable de se mettre en retrait par rapport au niveau national. Le rapprochement nécessaire de l'Union européenne avec les citoyens doit se faire d'abord par des prestations concrètes, c'est-à-dire par des dépenses ciblées, ensuite seulement au moyen d'une fiscalité propre, qu'ils pourraient alors mieux accepter.

¹ Note technique

Le budget de l'Union européenne est financé par les ressources propres et d'autres recettes. Les ressources propres peuvent être définies comme des recettes revenant directement à l'Union européenne pour le financement de son budget, sans qu'une décision ultérieure des autorités nationales soit nécessaire. Elles comprennent les droits de douane, les droits agricoles, les cotisations «sucre», la ressource fondée sur la TVA et celle fondée sur

le revenu national brut (RNB). Si les ressources propres financent l'essentiel du budget de l'UE, il existe aussi une faible part de recettes autres (par exemple, les impôts et autres prélèvements opérés sur les rémunérations du personnel, les intérêts bancaires, les contributions de pays tiers à certains programmes communautaires, etc.).

Au moment de l'approbation du budget annuel par le Conseil et par le Parlement, le total des recettes doit être égal au total des

dépenses. Le montant total nécessaire pour financer le budget résulte automatiquement du niveau des dépenses totales. Néanmoins, dans la mesure où les résultats des recettes et des dépenses s'écartent généralement des prévisions inscrites au budget, il reste un solde résultant de l'exécution de l'exercice. En règle générale, il s'agit d'un excédent qui réduit les paiements des États membres au titre des ressources propres l'année suivante.



Sortie du Nucléaire en Allemagne

Avant d'exécuter un ordre, attendez le contre-ordre...

Il y a six mois environ en Allemagne, le gouvernement de la Chancelière Angela MERKEL avait accordé une prolongation de 12 ans en moyenne de la vie des réacteurs les plus anciens du pays, suite à la décision prise en 2000 par le gouvernement SPD-Verts de Gerhard SCHRÖDER qui prévoyait de sortir du nucléaire en 2021. Lundi 6 juin, un projet de loi prévoit de façon anticipée la sortie du nucléaire civil avec la fermeture des dernières centrales au plus tard en 2022.

Entre ces deux décisions, la catastrophe de la centrale de FUKUSHIMA-DALISHI du 11 mars 2011 -tremblement de terre de magnitude 8,9 suivi d'un tsunami de 11,0 m de haut ayant fait 23.500 morts- a changé la donne énergétique et l'équation politique en Allemagne.

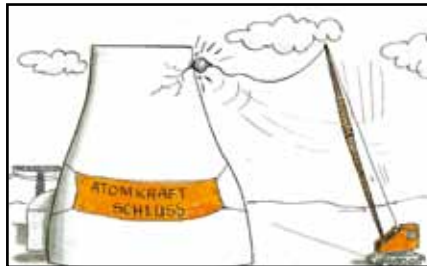
Le revirement unilatéral de Mme MERKEL ignore complètement le reste de l'UE. Certes, il s'agit de politique interne du pays -les coalitions se préparent longtemps à l'avance- mais aussi des choix stratégiques industriels amorcés depuis les années 1990 en vue de faire de l'Allemagne un champion mondial des technologies vertes et des énergies renouvelables, notamment vers l'exportation.

En 2022 ce seront donc les 22% de l'électricité nucléaire produits par les 17 centrales actuelles, dont sept sont déjà fermées, qui seront remplacés par du renouvelable avec à terme, l'objectif de produire au moins 35% du total de l'énergie consommé en Allemagne à partir du renouvelable! Par comparaison, la France tire 80% de ses besoins en électricité de ses centrales nucléaires et les plus hautes autorités vont même jusqu'à estimer que la décision allemande est une chance pour la France!

Notons toutefois que pour le moment il reste encore 143 centrales nucléaires en Europe dont 59 rien que chez le voisin français et 7 en Belgique!

L'UE, dont par hasard le Commissaire chargé de l'énergie est Allemand, est mise devant le fait accompli et reste particulièrement silencieuse. Elle est aussi probablement divisée entre les pro-nucléaires et les anti-nucléaires devenus pro-renouvelables, ce qui rend toute décision impossible...pour le moment! Après Fukushima, comme presque par

tout au monde, les citoyens de l'UE sont en pleine effervescence sur ce sujet. Ainsi au moment de finaliser cet article, on apprend qu'en Italie, où il n'y a aucune centrale nucléaire, les citoyens par un référendum d'abrogation, viennent de bloquer les orientations gouvernementales concernant la construction d'une centrale



nucléaire. Désormais, l'Italie devra ainsi immédiatement se tourner vers le renouvelable et les énergies fossiles!

C'est donc un choix vital de société qui déclenche évidemment les commentaires de la presse nationale et européenne tandis que les analyses en tout genre se multiplient. Les uns y voient une chance de développement économique écologiquement vertueux avec des créations d'emplois importantes -on cite un demi million d'emploi nouveaux- tandis que les autres doutent de la capacité du renouvelable à prendre le relais du nucléaire et laissent entendre que le gaz, le pétrole et surtout la lignite, très présente à l'est et bon marché, feront un retour en force avec les conséquences écologiques que l'on peut deviner. En outre presque tout le monde s'accorde pour estimer que cette sortie rapide de cette filière n'est pas gratuite et aura un coût élevé que les consommateurs paieront et peut-être pas seulement en Allemagne.

Enfin, le 16 mai, la Chancelière avait déclaré vouloir engager son pays dans le développement de la voiture électrique

avec un plan prévoyant de porter le nombre de véhicules électriques d'un million en 2020 à 6 millions en 2030. Simple contradiction avec la décision de fermeture des centrales ou au contraire, la stratégie industrielle se met-elle en place de façon cohérente ? C'est ce que nous saurons rapidement, au fur et à mesure de la fermeture effective des centrales nucléaires.

C'est au même moment que la mauvaise nouvelle sur l'état des émissions de CO2 dans le monde arrive. Elles ont atteint leur plus haut niveau historique en 2010 en dépassant de 5% le niveau atteint en 2008, après une chute en 2009 à cause de la crise financière! Comment tenir l'engagement de limiter la hausse de température à 2° dans ces conditions?

Il est vrai que l'ALLEMAGNE est le bon élève de l'UE car en vingt ans, la part des énergies renouvelables dans le total de l'électricité produite est passée de 3,1 % en 1990 à 17 % en 2010, répartie entre l'éolien (5,8 %), la biomasse (4,5 %), l'hydroélectrique (3,3 %), et le photovoltaïque (1,9 %). La FRANCE avec son choix du nucléaire d'abord est très en retard avec le renouvelable, sauf sur l'hydroélectrique avec 11,4%.

Pour le moment l'UE, en tant que telle, reste sur la touche bien que l'idée de confier à nouveau la sécurité nucléaire au niveau d'un organe à ce niveau, vraiment indépendant, fasse son chemin. Au-delà des stratégies industrielles et des pressions politiques nationales des «verts» qui apparaissent souvent contradictoires, il faudra bien, comme toujours, revenir à une politique commune de l'énergie de l'UE. Comme dans d'autres domaines transnationaux, c'est en effet la seule qui aura la «dimension» pour répondre aux défis mondiaux d'environnement et de sécurité à long terme.

Ainsi par exemple, le projet ITER sur la fusion nucléaire -l'énergie renouvelable à plus long terme- est même devenu un projet mondial!

Courrier des lecteurs

Ayant dû travailler pour le professeur PALUMBO du 11 octobre 1962 jusqu'à sa pension le 16 juillet 1986 comme secrétaire et après « Assistante du Directeur » (titre inventé par la Commission) je dois quand même vous communiquer que sur la page 39 du VOX de mars 2011 est écrit qu'il s'est éteint en 2001, mais c'est en 2011 ! J'ai entendu des gens qui étaient un peu choqués – irrités de cette erreur ! Dommage, mais l'ayant bien connu, je suis certain qu'il va vous pardonner !
C.U. ROEDIG (Bruxelles, le 18 avril 2011)

Toutes nos excuses à la famille et aux amis du Professeur PALUMBO pour cette erreur impardonnable. Il s'agissait bien de 2011 comme on peut le lire dans la rubrique « Nous ont quittés ».

Mi permetto di segnalare due inesattezze nell'art. di Giovanni SERGIO: nella prima colonna a pag 25 si dice che :» il Trentino Alto Adige, il Friuli , Trieste e l'Istria saranno acquisiti dall'Italia solo alla fine della prima guerra mondiale del 1915-18» E' un fatto, invece, che il Friuli divenne italiano nel 1866. Le due guerre mondiali del 1915-18 e del 1939-45, (terza colonna) avvennero, come è noto , dal 1914 al 18 e dal 1939 al 45 per il resto del mondo, ma, per l'Italia, dal 1915 al 18 e dal 1940 al 1945. Distinti saluti.
Mirco TAVOSANIS

Réponse Giovanni SERGIO

ERRATA CORRIGE

Vox N° 87- Mars 2011, « L'Italia unita ha 150 anni » : a pagina 25 si legge « il Trentino Alto Adige, il Friuli , Trieste e l'Istria saranno acquisiti dall'Italia solo alla fine della prima guerra mondiale del 1915-18». In realtà, il Friuli divenne italiano nel 1866. Da precisare, inoltre, che l'Italia entrò nella seconda guerra mondiale 1939-45 (terza colonna) nel 1940.

Mon cher Président
Remis de mes émotions et heureux d'avoir fait un beau voyage, je tiens par la présente à adresser à tous ceux et celles qui m'ont "materné" à RIGA, un sincère et chaleureux MERCI.
Il est réconfortant en une telle circonstance et à mon âge de sentir un tel souci de m'éviter le moindre désagrément, alors je dis encore une fois MERCI.
Marcel JOURION

Cher Marcel

L'équipe d'organisation des Assises à RIGA a été particulièrement fière et heureuse de vous compter parmi ses participants. À 91 ans vous avez été une sorte de "mascotte" qui a porté bonheur à ces Assises de RIGA. L'Équipe et le Bureau de l'AIACE vous attendent évidemment à MALTE en 2012.

Première Mondiale pour la Belgique

Le 13 juin 2010 les Belges votaient pour un nouveau gouvernement. Il y aura donc 365 jours que le pays hôte de l'un des sièges des institutions européennes n'a pas de gouvernement issu des résultats des élections démocratiques.

Au moment de lancer la reproduction du VOX 88, un « énième » « formateur » tente de trouver un compromis, mais la



solution semble encore lointaine car aucun accord n'apparaît entre flamands et francophones. Le gouvernement sortant continue de gérer les affaires courantes.

La rédaction de VOX a estimé que c'était un événement tellement rare et surprenant dans les démocraties européennes qu'il fallait le signaler aux lecteurs du magazine !

Il y a 25 ans, l'EUROPE des douze adoptait l'acte UNIQUE

Les 17 et 28 février 1986, l'Europe des Douze adopte l'Acte unique européen (AUE). Ce faisant, la Communauté, tout en visant une intégration économique accrue par la création d'un marché unique pour le 1er janvier 1993 et d'un espace européen sans frontières intérieures, abandonne progressivement son caractère purement économique pour tendre vers une Communauté dotée de compétences politiques et sociales élargies. L'objectif vers lequel tend la Communauté devient alors celui d'une

Union européenne (UE) que réalisera le traité signé à Maastricht le 7 février 1992. C'est également en 1986 que l'Europe s'élargit à nouveau vers le sud avec l'adhésion de l'Espagne (voir article section Espagne page 40) et du Portugal. Après la Grèce en 1981, ces adhésions contribuent ainsi à la stabilisation politique et au développement économique de l'Europe méditerranéenne.

Source : www.ena.lu

Bon anniversaire Marta: 100 ans !

Le 7 mai dernier, Marta PANTLEON, une ancienne collègue de la Commission, a fêté son 100ème anniversaire.

Née à AIX-LA-CHAPELLE, Marta fait ses premiers pas «européens» à PARIS; de 1948 à 1953, où elle travaille pour l'Organisation du Plan MARSHALL, assistant ainsi à la signature des traités OECE et CECA. En 1953, Marta entre au service de presse de la CECA à Luxembourg sous l'autorité de François FONTAINE. Elle rejoint ensuite l'Euratom à BRUXELLES et y restera jusqu'en 1971 où elle décide de prendre le volontariat. Elle déménage alors vers le sud de la France où elle réside toujours aujourd'hui. Elle a baptisé sa maison «Villa EUROPE» qu'elle a quittée récemment pour vivre dans une maison de retraite. Européenne convaincue, Marta a durant longtemps assisté aux

repas annuels «Euratom» organisés par le personnel du Centre de CADARACHE. Les discours enthousiastes sur l'EUROPE qu'elle y tenait étaient devenus une tradition appréciée de tous.

Depuis de nombreuses années, la Section FRANCE de l'AIACE (Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes), dont elle est membre, procure à Marta aide et assistance dans le cadre de son programme SENECA (aide aux collègues en difficulté résidant dans la région PACA). C'est ainsi que, régulièrement, des bénévoles de l'Association lui rendent visite et gardent un contact permanent avec elle. Le jour de son anniversaire, les responsables de SENECA ont organisé un déjeuner en l'honneur de Marta qui a rassemblé une vingtaine d'invités.

Au-delà de ce geste de collégialité



et d'amitié, la Section FRANCE a voulu rendre hommage à la donatrice qu'a été Marta PANTLEON durant près de 20 ans. Elle a en effet institué le «Prix des cultures régionales européennes» remis lors des Assises annuelles de l'AIACE. Ce prix, provenant de ses propres deniers, récompensait un musée, un groupe folklorique ou une chorale dans le but de sauvegarder les cultures régionales en Europe.

Le Président BARROSO a personnellement envoyé une lettre de félicitations à Marta PANTLEON.

La bibliothèque humaniste de Beatus RHENANUS de SÉLESTAT (France)

Nous avons la chance d'avoir un membre du CA de la section AIACE France qui est aussi «Président des Amis de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat». En effet, Raymond MULLER a fait établir le dossier pour l'obtention du label UNESCO, au titre du registre «Mémoire du Monde». Ce travail a pris beaucoup de temps à Raymond puisqu'il a commencé en 2005 et finalement il a obtenu le classement de la bibliothèque d'un humaniste, ami d'Érasme de Rotterdam.



Raymond confie volontiers à son entourage qu'il a fait cela avec un plaisir immense en tant qu'humaniste lui-même, ce qui prouve qu'il y a une vie après celle passée au Service public européen. Cette importante distinction attribuée à Sélestat est un acquis européen tant par son lieu géographique que pour les personnages qui ont permis de constituer ce véritable trésor.

Le registre «Mémoire du Monde» est un programme créé sous l'égide de l'UNESCO qui vise à sensibiliser la communauté internationale à la richesse du patrimoine documentaire, à la nécessité d'assurer sa conservation pour les générations futures et à le rendre accessible au plus grand nombre.

La bibliothèque de l'humaniste Beatus Rhenanus, ami d'Érasme de Rotterdam, est la seule de son espèce et est conservée précieusement au sein de la Bibliothèque humaniste de Sélestat.

Certes, il existe encore quelques bibliothèques constituées au XVIème siècle, mais il n'y en a que deux qui ont appartenu non pas à des nobles ou princes de l'Eglise mais à des hommes d'origine modeste, qui ne devaient leur notoriété qu'à leur savoir, celle de Vadian à St Gall et celle de Rhenanus à Sélestat. La seconde est plus riche que la première. Elle n'a pas été créée par un

collectionneur, amateur d'objets rares, elle est l'outil de travail d'un humaniste qui a recherché les livres parce qu'il en avait besoin. Nous pouvons aujourd'hui y retrouver les préoccupations d'un savant et sa manière de répondre aux questions qu'il se posait. Ce fonds se compose de 423 volumes contenant 1.287 œuvres imprimées. A cela, il faut ajouter les 264 lettres manuscrites et les 94 manuscrits contenus dans 33 volumes. Aujourd'hui, cette collection compte 1.686 documents conservés à Sélestat.

Pour mémoire, figurent déjà au registre «Mémoire du Monde» pour la France, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, l'Appel du 18 juin 1940 ou encore la Tapisserie de Bayeux.

En 2011 pour l'UE, ont également été classés pour les États membres suivants:

- ALLEMAGNE : Chute du mur de Berlin – Traité «deux plus quatre» de 1990 et les Brevets de Carl Benz de 1886.
- AUTRICHE : Psautier de Mayence à la Bibliothèque Nationale
- DANEMARK : Biblia Latina
- IRLANDE : Livre de Kells (Grand Évangélaire de St Coloman)
- ITALIE : Archives historiques du diocèse de Lucca
- POLOGNE : Archives du Bureau de reconstruction de Varsovie
- RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : collection de 526 copies de thèses universitaires de 1637 à 1754
- ROYAUME-UNI : Enregistrements ethnographiques historiques (1898-1951) de la British Library
- Et hors UE, en SUISSE : les Collections Jean-Jacques Rousseau de Genève et de Neuchâtel



Nous ont quittés

ALONSO MADERO Antonio	13/05/1936	30/03/2011	COM	LINOSA Aurelia	31/08/1934	23/04/2011	PE
ANDREOLI Giovanni	26/01/1944	4/04/2011	COM	LYNGE Paul	17/03/1939	23/04/2011	CES
BARZI Dante	11/01/1929	19/04/2011	COM	MARTELLI Giordano	31/03/1935	29/04/2011	COM
BOULANGER Liliane	18/06/1929	27/03/2011	COM	MATTIUZ Ugo	19/05/1938	29/03/2011	COM
BROOThAERTS Jan	25/10/1940	25/04/2011	COM	MAY Lucien	18/04/1923	24/03/2011	COM
CARELLI Giovanni	22/01/1925	22/05/2011	COM	MAZZIA Liliane	8/08/1941	6/03/2011	COM
CENGARLE Primo	6/02/1941	22/02/2011	PE	MONGINI Luigi	4/02/1923	23/02/2011	COM
CIMAGLIA Giovanna	28/10/1938	25/05/2011	PE	MUNKHOLM Jan	13/12/1937	22/03/2011	COM
CLAES Adrien	24/08/1936	15/02/2011	CM	NAGELS Simone	18/09/1915	19/02/2011	COM
CONSTANTINOU Nicolas	26/10/1921	24/04/2011	CJ	NOVIELLO Costantino	16/09/1941	14/04/2011	CM
COPPOLA Mario	5/02/1937	12/03/2011	COM	O'BRIEN William	26/04/1937	22/02/2011	COM
CRENNA Renzo	19/11/1926	5/04/2011	COM	O'CARROLL Hilary	14/01/1953	6/03/2011	PE
DAVID Jacques	15/12/1922	8/05/2011	COM	PADIEU Françoise	1/10/1925	1/03/2011	COM
DAVIS Michael	9/06/1923	7/04/2011	COM	PHILIPSEN Lars	2/04/1958	23/05/2011	CM
DE BOODT Hendrik	27/02/1929	17/05/2011	COM	RESTIVO Rito	18/06/1940	22/05/2011	COM
DE IULIIS Raimondo	23/07/1936	12/04/2011	COM	RIOTTE Andre	2/08/1928	14/04/2011	COM
DECISI Enrica	7/11/1929	2/04/2011	PE	ROOSENS Geert	28/09/1958	16/03/2011	COM
DEKKER Jan	31/10/1930	14/05/2011	COM	SCHNEIDER Simone	2/12/1920	19/05/2011	COM
DUGIMONT Jacques	21/05/1935	15/05/2011	COM	SCHOOLMEESTERS Daniel	25/02/1952	12/04/2011	MIN
FALCONER Penelope	21/10/1939	18/05/2011	PE	SESTILI Vittorio	8/03/1933	28/03/2011	CM
FUX Jeannette	19/04/1925	15/05/2011	COM	STEWART John	23/01/1934	8/04/2011	COM
GIANDON Luciano	9/10/1931	24/05/2011	CM	STROCK Juliette	26/08/1919	12/03/2011	COM
GODIN Rachel	27/09/1932	8/04/2011	COM	SUSANNE Karel	20/07/1926	13/05/2011	COM
GOOSSENS Pierre-Henri	7/03/1920	1/03/2011	COM	SZYMANSKI Nicole	31/08/1950	20/05/2011	COM
GUBIANI Riccardina	3/06/1950	4/04/2011	PE	TANG Phat-Minh	15/06/1952	15/04/2011	COM
GUIBAL Jean-Claude	9/04/1938	24/05/2011	COM	THILL Anny	3/09/1933	1/12/2010	COM
HECKER Andreas-Peter	2/09/1941	14/05/2011	COM	TIRELLI Adrien	25/09/1930	21/05/2011	COM
HEYMANS Francisca	10/03/1924	7/04/2011	CES	TOFFANO Nerino	28/09/1924	16/03/2011	COM
IDZERDA Bart	13/04/1928	14/03/2011	COM	TOMES Ernest	19/09/1925	25/03/2011	COM
JAARSMA Reinder	9/07/1933	10/04/2011	COM	VAN NUFFEL Alfons	14/09/1924	26/02/2011	PE
JACQUET Jean	28/08/1934	24/03/2011	COM	VAN SOLINGE Alain	22/02/1950	12/04/2011	COM
KRAUS Wolfgang	30/06/1934	17/05/2011	COM	VANHENGEL Leo	23/06/1936	4/04/2011	COM
LANGE Christian	5/01/1940	16/03/2011	PE	VOLPE Gaetano	11/08/1925	11/03/2011	PE
LECLOUX Louis	4/05/1935	7/05/2011	CJ	WEINGAERTNER Gerhard	16/12/1927	23/03/2011	COM
LEESCH Marie-Therese	10/02/1933	3/05/2011	COM	WILLE Emilio	14/01/1925	12/02/2011	PE
LEVECQ Marcel	27/12/1925	20/04/2011	COM	WISSELS Gerard	31/03/1927	21/04/2011	COM
LIND Hans	12/12/1944	15/03/2011	CC	WOLFF Andre	22/11/1920	19/05/2011	CES

Le Président et le Bureau de l'AIACE présentent leurs condoléances aux familles.



**Rendez-vous à Malte
du 30 mai au 4 juin 2012!**



(courtesy of MTA Malta Tourism Authority; copyright MTA \ Vanicsek Péter)